

INFO MAIRIE

lettre d'informations municipale

#24
janvier 2025



Pascal DAVID
Maire

La présence de nombreux habitants, ainsi que de mes prédécesseurs, a rendu ce samedi 15 juin inoubliable. Nous avons partagé ensemble un moment d'émotion, de joie et de fierté pour ce lieu chargé d'histoire qui fait partie de notre héritage commun.

Chères quincerotes et chers quincerots,

L'année 2024 aura été marquée par des événements peu communs, avec notamment la dissolution de l'Assemblée nationale. Vous avez été nombreux à répondre présents lors des deux tours de scrutin, montrant une fois de plus votre sens des responsabilités et votre attachement à la démocratie.

Ce bouleversement national s'est ajouté à un contexte déjà difficile, entre incertitudes politiques et pression économique croissante. Comme beaucoup de communes, Quincieux doit composer avec un budget serré, affecté par l'inflation et des contraintes toujours plus fortes. Dans ce contexte, nous devons faire preuve de **sobriété** dans nos dépenses, tout en continuant d'assurer des services publics de qualité, pour vous, pour nos familles, nos enfants, nos entreprises et nos associations.

Malgré ces défis, notre commune reste résolument tournée vers l'avenir. Nous poursuivons des projets ambitieux pour préparer Quincieux aux enjeux de demain, qu'ils soient **sociaux, économiques ou environnementaux**. Mais cette modernité ne doit pas se faire au détriment de ce qui fait notre identité : une commune chaleureuse, où il fait bon vivre, et où chacun trouve sa place.

Preuve de cet attachement à notre patrimoine, l'inauguration de la chapelle Saint Jean-Baptiste, après de longs mois de rénovation, a été un moment fort pour notre village.

Parfois, des décisions nécessaires entraînent des difficultés. La fermeture expérimentale de la route de Varennes en est un exemple. Les embouteillages sur les routes départementales 51 et 87, et les tensions qu'ils ont provoquées, n'ont échappé à personne. Vos retours, vos remarques, ont été essentiels pour nous guider dans le choix des futurs aménagements de la route de Varennes et dans la réouverture de cet axe le 2 décembre dernier. Ensemble, nous avons réussi à trouver un équilibre entre des intérêts parfois divergents, dans un seul but : **l'intérêt général et la sécurité de tous**, riverains comme usagers.

Ce dialogue permanent avec vous est au cœur de notre action. Échanger, écouter, et avancer collectivement : c'est ainsi que nous pourrions préserver **la vitalité de notre commune** et le cadre de vie auquel nous sommes tous attachés.

En ce début d'année, je veux saluer l'investissement sans faille de l'équipe municipale, qui œuvre au quotidien pour vous. C'est avec elle, et avec vous tous, que nous continuerons à construire l'avenir de Quincieux.

Je vous donne rendez-vous le **samedi 18 janvier** à l'Espace Maurice Plaisantin pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sera un plaisir de vous retrouver, d'échanger et de partager un moment convivial tous ensemble.

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Que 2025 vous apporte santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Quincieux
entre ville et campagne

Cérémonie des vœux du Maire
Samedi 18 janvier à 18h30
à l'Espace Maurice Plaisantin

Accueil des nouveaux arrivants
Samedi 22 mars à 11h
en Mairie



Vincent GONNET 1^{er} Adjoint

Délégué aux finances locales, ressources humaines, au développement économique et aux emplois



EDILIANS un ancrage historique sur la commune

Le mardi 8 octobre, une délégation du Conseil Municipal a été reçue par Antoine Laroche, Directeur d'exploitation du site de Quincieux du groupe EDILIANS.

Avant de visiter l'usine de fabrication avec la participation de collaborateurs de l'entreprise, un bref historique du site a été retracé.



Vue aérienne

- **1968** : L'usine PITANCE est implantée à Quincieux sur 11 hectares dont 4 couverts afin de fabriquer des briques.
- **1976** : IRB (Industrielle Régionale du Bâtiment) rachète l'usine et la transforme en fabrique de tuiles produites avec l'argile de Sainte-Foy-l'Argentière.
- **1985** : Construction d'une unité innovante qui permet d'obtenir des tuiles parfaitement plates cuites dans un four hydrocasing.
- **1990** : Capacité de production multipliée par 2.
- **1992** : Palettisation entièrement robotisée.
- **2001** : L'usine change de nom et devient IMERYS Toiture et est certifiée ISO 9001.
- **2004** : IMERYS Toiture et IMERYS Structure deviennent la division Terre Cuite France (TCF) du groupe IMERYS.
- **2006** : L'usine est certifiée ISO 14001.
- **2018** : IMERYS vend sa division Terre Cuite qui devient EDILIANS.

Visite des élus



EDILIANS est un groupe français qui détient 17 sites implantés en France, en Espagne et au Portugal. Le groupe a réalisé 500 millions d'euros de CA en 2023 avec un effectif de 1.700 salariés et a fabriqué environ 1 million de tuiles. EDILIANS a lancé un plan d'investissement de 100 millions d'euros jusqu'en 2030 pour fabriquer des tuiles bas carbone sur l'ensemble de ses sites qui représentent 30 lignes de production.

EDILIANS c'est un savoir-faire de terroir avec des tuiles produites à Quincieux qui bénéficient de l'appellation Sainte Foy qui trouve ses racines en 1884 dans la région lyonnaise. Ces tuiles, reconnues pour leur fabrication à partir d'une argile qui les rend ingélives et leur offre une fiabilité certaine, se sont inscrites à travers les années au sein du patrimoine régional avec des produits certifiés.

L'implantation locale est importante :

- Les matières premières proviennent de Sainte-Foy-l'Argentière (69 – Rhône)
- La production des tuiles et accessoires génère de l'emploi de proximité (60 emplois) : 90 % des employés habitent dans un rayon de moins de 30km.



- Deux lignes de fabrication produisent 150.000 tonnes/an.
- 90 % des produits sont revendus sur le territoire Rhône-Alpin.

L'entreprise, à travers son site de production quincerot, s'engage par ailleurs à s'inscrire dans une démarche durable :

- Un dispositif de récupération des eaux a été mis en place afin de limiter la consommation d'eau potable au maximum.
- Depuis 2017, l'intégralité des palettes est consignée. Par ce biais, les ressources naturelles utilisées pour les palettes sont optimisées et la production de déchets est réduite.

Cette démarche durable s'accompagne par ailleurs d'un engagement social afin de préserver la sécurité et la santé des collaborateurs et de permettre à ces derniers une montée en compétence.

L'ensemble des élus présents, en particulier, Pascal DAVID, notre Maire, tient à remercier toute l'équipe d'EDILIANS pour son chaleureux accueil.

La commune peut être fière d'avoir sur son territoire une Entreprise telle qu'EDILIANS qui a su intégrer un savoir-faire séculaire dans une démarche d'excellence, tout en préservant l'environnement et en faisant des relations humaines une réelle priorité.

Une nouvelle infrastructure de téléphonie mobile

De manière à répondre à la demande de nombreux habitants quant à la couverture des réseaux de téléphonie mobile sur la commune, le Conseil Municipal du 15 octobre 2024 a autorisé la signature d'une convention d'installation d'une nouvelle infrastructure mobile.

Un pylône sous forme d'un arbre d'une hauteur de 25 mètres sera installé par la société TOWEO près du cimetière (parcelle N°113 Section AB) en limite de la Route Départementale 51.

Le projet technique a été validé à l'unanimité par la commission urbanisme du jeudi 3 octobre 2024.

L'opérateur SFR s'est engagé afin de s'implanter sur cette infrastructure. D'autres opérateurs sont en cours de discussion.



INVITATION

Cérémonie des vœux du Maire
Samedi 18 janvier à 18h30
à l'Espace Maurice Plaisantin

Accueil des nouveaux arrivants
Samedi 22 mars à 11h
en Mairie

Route de Neuville un projet immobilier équilibré

Depuis de nombreuses années, notre commune a souhaité exprimer de manière qualitative ses ambitions et sa stratégie en termes d'aménagement.

Pour concrétiser cet objectif, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été définies dans le Plan Local d'Urbanisme au niveau de la route de Neuville.

Aujourd'hui, l'association de deux promoteurs, Primaloge et Promogim a permis la conception, en collaboration avec la commune, d'un projet équilibré qui répond à la définition de l'OAP sur une surface totale de 20.675 m² situé au niveau du numéro 11 de la route de Neuville.



PRIMALOGE propose des bâtiments collectifs avec **38 logements dont 22 logements sociaux et une micro-crèche.**

PROMOGIM propose **50 logements dont 8 logements sociaux** répartis de la manière suivante :

- **24 logements intermédiaires**
- **18 villas regroupées**
- **8 maisons mitoyennes**

Les riverains ont été conviés à une réunion de présentation et un dialogue a pu s'instaurer avec les promoteurs de manière à répondre aux points soulevés par les recours gracieux qui ont été déposés.

Le plan joint permet d'avoir une vue globale du projet qui s'insère harmonieusement dans l'environnement de notre commune.



logements collectifs

Le marché

L'activité du marché reste stable selon les forains malgré une légère baisse de fréquentation pour notre productrice de fromages de chèvre. « L'espoir des biquettes » sera d'ailleurs absente jusqu'en février faute de lait suffisant en période de naissances.

Didier Dublassy, « Le Rucher de la Paillasse », notre apiculteur 100 % quincerot, est ravi avec 10 à 15 clients en moyenne.

Anthony, « Le Bœuf Doré » quant à lui a fait une arrivée certes attendue mais plus que prometteuse, proposant un large choix de viandes et charcuteries mais aussi de plats préparés, le tout « fait maison ». Le retour des clients est plus que positif !

Margaux tient vaillamment l'étal fruits et légumes « Le marché de Karine et Michel Delorme » avec une clientèle fidèle et ravie de l'offre proposée, mélangeant production et revente de producteurs.

Quant à François-Xavier, « FX Chastang affûtage », bénéficie d'une activité stable et est toujours autant passionné de parler de son métier.

À l'heure de l'écriture de cet article, nous sommes en contact avec un second fromager et continuons nos recherches pour élargir l'offre alimentaire.

Le café des élus, chaque second samedi du mois, propose d'échanger et de s'informer autour d'un café, jus de fruits ou vin chaud et a toujours du succès.

Le marché dans un village, comme « le bistrot » ou « l'épicerie », reste le lieu de rencontre incontournable, où les générations cohabitent, les nouvelles circulent, les amis se retrouvent pour papoter et finir autour d'un café. Un lieu où l'on prend, un peu, le temps de vivre.

N'est-ce pas là au final l'essentiel d'une réussite ?



Photographie financière de la commune et synthèse de qualité des comptes

Le mardi 3 décembre, Frédéric Anessi, conseiller aux décideurs locaux de la Conférence Territoriale des Maires Val de Saône, rattaché à la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne Rhône Alpes, a présenté à la Commission finances, la photographie financière et la synthèse de la qualité des comptes de la commune.

Il s'agit d'un nouveau dispositif visant à « certifier » les comptes des communes de plus de 3500 habitants. La commune de Quincieux est la première commune à avoir accepté l'expérimentation de cet « audit » sur le budget 2023.

Les notes suivantes ont été accordées à notre commune :



4/5

Capacité à investir

4/5

Capacité à mobiliser des ressources externes

4/5

Dynamisme d'investissement

3/5

Marge de manœuvre de gestion

Un Indice de Performance Comptable IPC comportant 22 indicateurs a été mis en place. La commune a validé 17 indicateurs et obtient un score de 75 %. Une opération non soldée de 38 centimes, soldée depuis, ne nous pas permis d'obtenir le score de 86 %.

Nous reproduisons ci-dessous les conclusions émises par Frédéric Anessi :

La qualité des comptes de la commune est bonne. Cette situation est le fruit d'un travail de suivi régulier et d'échanges de qualité avec les services du comptable.

Parmi les points forts, on relèvera une bonne maîtrise des informations et une fluidité de traitement dans les processus de mandatement et de gestion de la recette dans leur ensemble.

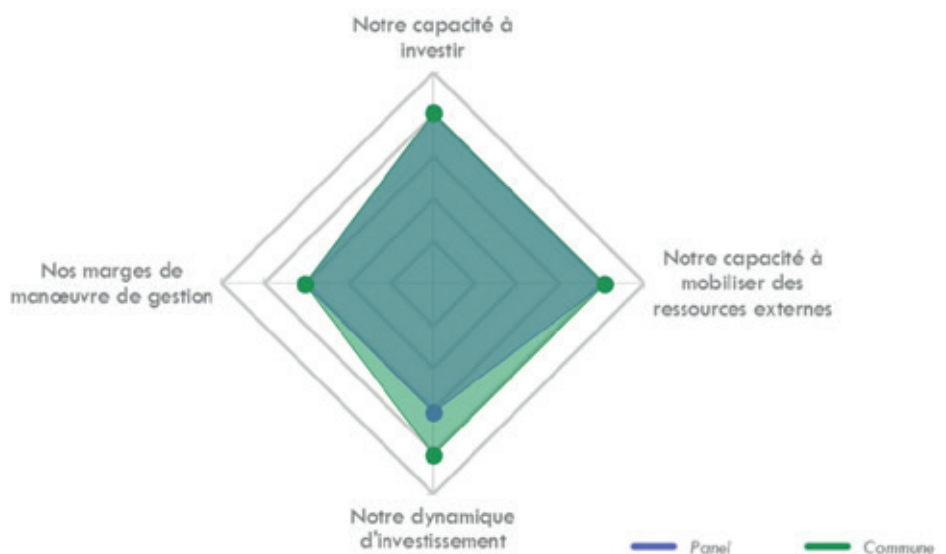
Les anomalies comptables détectées par le Service de Gestion Comptable de Caluire doivent être régularisées périodiquement. Chaque année, un calendrier de clôture de l'exercice permet d'anticiper et d'améliorer le processus de comptabilisation des opérations de fin d'exercice, ainsi que l'apurement des comptes de tiers. Il conviendra cependant de traiter quelques points perfectibles, essentiellement au niveau du suivi l'actif et des « opérations pour compte de tiers ».

Dans le contexte nouveau de la responsabilité des gestionnaires publics, il pourrait s'avérer utile d'initier un dispositif de contrôle interne formalisé dans la mesure des moyens dont dispose la commune.

La poursuite de la coopération entre les services financiers de la commune et les services de gestion comptable de Caluire est un élément clé pour l'obtention des bons résultats à venir.

En conclusion, cette synthèse témoigne d'une bonne maîtrise de la gestion comptable par les services des Finances de la commune sous réserve des opérations relatives au suivi de l'actif.

La commission finance profite de cette occasion pour remercier les agents de leur implication de manière à ce que notre commune puisse disposer d'une base comptable fiable indispensable à la bonne gestion de notre commune.





Monique AUBERT
2^{ème} Adjointe
 Déléguée au développement solidaire,
 à la jeunesse et aux seniors



Temps périscolaire (matin, midi et soir)

Tout au long de l'année et sur tous les temps périscolaires, les équipes d'animation proposent des activités ludiques que ce soit des activités manuelles, sportives, de la lecture, des jeux de sociétés et des temps libres.

Cette année 2024, des activités sportives ainsi que des petits tournois ont été mis à l'honneur sur le temps de cantine.

Plusieurs temps forts ont eu lieu : deux spectacles créés et réalisés par les CM2, des repas à thème comme la semaine du goût, le traditionnel repas de Noël, des repas de divers pays (Espagne, Maroc, Belgique) et le traditionnel pique-nique de fin d'année.

Chaque enfant participe à la préparation de moments de partage, soit en fabricant de la décoration pour le self, soit en préparant des chants ou danses.

ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'ALSH est ouvert à chaque période de vacances scolaires excepté trois semaines en août et une semaine à Noël. Celui-ci est dirigé par Laura Grosso. L'équipe est complétée par des animatrices et animateurs pérennes. Les enfants sont accueillis à compter de 7h30 jusqu'à 18h30, à l'école maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans et à la salle Yvonne Chemarin pour les enfants de 6 à 16 ans.

L'équipe d'animation a ainsi proposé des activités sur le thème des carnivals du monde, des Jeux Olympiques et des mystères. À chaque période, des interventions ou sorties ont été proposées aux petits comme aux grands : initiation à la musique électronique, rencontres inter-centres avec des communes alentours, sortie au Bois des Lutins ainsi qu'à Walibi.

Des moments conviviaux ont également été organisés avec les familles, tels que des spectacles et des goûters.



Accueil du mercredi

Deux thèmes ont rythmé les mercredis : « À la rencontre de nos grands-parents » pour les enfants de maternelle et « l'art sous toutes ses formes » pour les enfants de l'école élémentaire.

Les plus petits ont pu découvrir les vinyles avec une platine afin d'écouter des chansons de l'ancien temps, ainsi que des jeux comme les billes, la marelle, les osselets. Ils ont pu également profiter de moments d'échanges avec les grands-parents de certains de leurs camarades.

Les grands ont quant à eux découvert le land art en allant ramasser des feuilles, bâtons et autres matériaux qu'ils ont pu trouver afin de réaliser leurs créations. Mais également l'art culinaire en préparant divers gâteaux qu'ils ont pu déguster pour le goûter, ou encore l'art culturel en réalisant des sketches humoristiques ou des mimes.

L'année scolaire s'est finie autour d'une très belle après-midi de partage avec les enfants et les familles. Les enfants de maternelle sont montés sur scène en proposant un spectacle sur les émissions télévisées de l'époque.

Décorations et mise en scène ont été créées par les enfants et l'équipe d'animation. S'en sont suivis une kermesse et un goûter dans la cour de l'école élémentaire préparés par les enfants et l'équipe d'animation de l'école élémentaire.

Crèche Matin Câlin

Cette année scolaire, la crèche Matin Câlin accueille 19 enfants, en contrats réguliers et occasionnels.

Pour la décoration de la structure et les activités créatives avec les enfants, l'équipe a choisi le thème de « la musique ». Une intervenante en éveil musical a été recrutée par la directrice, elle propose ses ateliers depuis le mois de novembre.

Les enfants de la crèche bénéficient aussi du projet sur la communication gestuelle associée à la parole « communication par les signes ».



L'ensemble de l'équipe a été formée à cette méthode de communication, qui permet aux enfants de communiquer, d'exprimer leurs émotions et d'apprendre les signes pendant les activités de chansons et pendant les activités du quotidien. Nous vous partageons quelques-uns des signes les plus utilisés.

RPE Pomm'd'Api Relais Petite Enfance

Depuis début septembre 2024, le Relais Petite Enfance Pomm'd'Api a rouvert ses portes aux assistant(e)s maternel(le)s et aux familles.

Dans ses différentes missions, le relais propose 3 temps collectifs par semaine : les mardis, jeudis et vendredis matins pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants qu'elles accueillent à leur domicile. Il s'agit à la fois d'un temps d'éveil et de socialisation pour les enfants et un temps de rencontres et d'échanges pour les assistant(e)s maternel(le)s.

Durant ce temps collectif, nous proposons aux enfants un temps de jeux libre pour leur permettre de se rencontrer, de développer leur créativité, leur imagination... En amont, l'aménagement de l'espace est pensé pour favoriser le jeu libre avec un coin dinette, un espace poupées, un espace

garage et voitures, un coin cocooning avec des livres mis à disposition et un espace jeux d'assemblage. Durant ce temps, nous pouvons observer les enfants dans leur développement et leurs interactions.

Pour compléter le jeu libre des enfants, un atelier basé sur la découverte et l'expérimentation (sensorielle, motrice ou culturelle...) est proposé. Le tout ritualisé par un temps de chansons pour se dire bonjour et d'un temps histoires pour marquer la fin du temps collectif.

Le relais participe à des sorties, notamment une fois par mois à la médiathèque Esqale pour écouter des histoires racontées par Valérie et se rend également à l'école maternelle pour écouter le concert de Noël ainsi que pour d'autres rencontres.

Le relais, c'est aussi organiser et participer à des projets, comme la semaine des assistant(e)s maternel(le)s, la semaine de la petite enfance ou encore partager des

moments festifs autour d'un spectacle et d'un moment convivial.

Une autre mission du relais est d'accompagner les familles en recherche d'un mode d'accueil, leur donner des informations sur leur statut d'employeur (contrat de travail, convention collective, congés payés...). C'est aussi une écoute et un soutien à la parentalité. Pour répondre à vos questions, le relais vous accueille sur rendez-vous, lors de deux permanences administratives en mairie, les mardis et jeudis après-midi, alors n'hésitez pas à les solliciter !

Relais Petite Enfance Pomm'd'Api
Corinne Defreyn, [redacted]
éducatrice de jeunes enfants,
animatrice du RPE [redacted]
6 chemin Saint Laurent
Quincieux [redacted]
Tél. : 06 46 64 39 56
Mail : pomm@api@acolea-asso.fr



Manipulation de tissus de différentes textures



Semaine du goût : les plantes aromatiques



Spectacle



L'automne au relais

Fêtes de fin d'année des aînés

Comme le veut la tradition, chaque année le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise le repas des aînés afin qu'ils se retrouvent lors d'un moment convivial, festif et musical à l'approche des fêtes de fin d'année !

146 convives étaient présents samedi 7 décembre, à la salle Yvonne Chemarin, autour d'un excellent repas concocté par le traiteur Damien Berthet, en présence de monsieur le Maire, Pascal David, des élus et des membres du CCAS.

Le repas s'est déroulé dans une ambiance musicale et dansante des années 60-70 orchestré par Hervé de TAC'anim. Des quincerots se sont improvisés chanteurs et diseurs de sketches pour le plus grand bonheur de tous !

Pour celles et ceux qui ont choisi le colis de Noël (146 personnes seules ou en couple), les membres du CCAS et les élus du Conseil Municipal d'Enfants les ont préparés le mercredi 5 décembre. Une distribution s'en est suivie pour les personnes domiciliées dans le centre du village. Les élus du Conseil Municipal ont ensuite pris le relai à partir du samedi 7 décembre.

Je remercie les membres du CCAS pour leur grande implication permettant la réussite de ces moments de convivialité essentiels pour nos aînés.



Balade oxygène

Après l'effort le réconfort !

Nos marcheurs ont souhaité se retrouver autour d'un repas pour bien terminer l'année. Le vendredi 29 novembre, nous étions 19 chez Kinou pour partager ce moment festif et convivial.

Si vous souhaitez un moment de détente et découvrir les quartiers de notre village, venez nous rejoindre le vendredi à 9h30 sur le parking de la maison des associations pour une balade d'environ une heure adaptée à tous les profils.





Hervé RIPPE 3^{ème} Adjoint

Délégué à la vie associative et culturelle



Une belle année 2024 et surtout l'année de la 4

Notre commune abrite de nombreux événements et cette année 2024 n'a pas dérogé à la règle.

Remerciements aux associations

Les associations sont un pilier important de la société française et bien sûr de notre commune. Elles participent à la construction et la préservation de la cohésion sociale et contribuent à l'innovation. Cependant, elles sont souvent confrontées à des difficultés conjoncturelles qui les fragilisent. Pour maintenir et soutenir les associations, il est important de comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et de trouver des solutions pour y faire face. Chaque année, encore plus que les précédentes, nous devons penser à la préservation de notre tissu associatif à l'heure où son futur est incertain.

Consciente de ces enjeux, l'équipe municipale se doit d'être au plus proche des associations et d'accroître son écoute et son attention envers celles-ci. Peu importe leur taille, les associations jouent un rôle primordial dans les territoires ruraux. Non seulement elles prennent en charge des services essentiels à la population, mais elles contribuent également à l'animation de notre commune et donc à l'affirmation de son identité.

Nous sommes par ailleurs conscients que les moyens financiers, en complément d'un indispensable investissement humain sont nécessaires afin de multiplier les projets et de participer au développement et au dynamisme de notre territoire. Pour toutes ces raisons, nous tenons à remercier l'ensemble des associations qu'accompagne avec qui nous œuvrons afin de faire perdurer les événements si singuliers et conviviaux au sein de notre commune !

Les conscrits

Les conscrits sont au cœur de la vie de la commune et pour célébrer l'année 2024, le 4 a trôné fièrement devant la mairie et a ainsi orné la commune pendant plus de six mois.

La fête des conscrits fut encore un magnifique événement célébrant la classe en 4. Les festivités du vendredi soir autour du défilé ont été riches de moments de partage et de convivialité particulièrement marquants. Le dimanche, la vague des conscrits a continué de dynamiser le village dans une ambiance toujours aussi chaleureuse. Grâce aux conscrits, tout le week-end est festif !



Commémoration du 8 mai

La commémoration du 8 mai nous a offert une très belle cérémonie grâce à la présence du Conseil Municipal d'Enfants, des enfants des écoles accompagnés de leurs parents, de l'Ensemble Musical et des Sapeurs-Pompiers que nous remercions pour leur implication.

Nos remerciements s'adressent bien évidemment aux Anciens Combattants, à André Lorchel qui nous a offert un discours plein d'émotion avant que Monsieur le Maire, Pascal David, ne clôture la cérémonie avec un discours rassembleur à une époque où ces mots sont empreints d'une importance certaine.

Nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont refusé d'abandonner la patrie à ceux qui l'avaient occupée et à ceux qui l'avaient trahie. Résistants, ils s'étaient engagés sans calcul, sans garantie, mais résolus à vivre libre ou à mourir.



Fête de la musique

Merci à l'école de musique pour cette si belle fête de la musique qui s'est déroulée dans le parc de la mairie. Une belle présence pour un moment de convivialité.

Nous restons aux côtés de l'Ensemble Musical et à leur écoute afin que ces événements se perpétuent. Nous mesurons la chance énorme d'avoir cette association dans notre village qui nous apporte, au-delà de la fête de la musique, de magnifiques concerts tout au long de l'année !



Festivités du 14 juillet

Le feu d'artifice du 14 juillet nous a une nouvelle fois offert une belle soirée et cela grâce à notre partenariat avec l'amicale des Sapeurs-Pompiers que je remercie pour ses idées et surtout sa créativité.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers nous a démontré une nouvelle fois son dynamisme lors de cette soirée, bravo pour cette réussite ! La municipalité souhaite poursuivre les échanges pour maintenir de tels événements.



Festival Saôn'Automne

Pour la 9^{ème} édition du Festival Saôn'Automne dans le parc de la mairie, nous avons pu apprécier tout le travail du comité des fêtes. Depuis 9 ans, nous pouvons constater l'évolution du festival, la qualité de sa programmation et sa volonté chevillée au corps d'œuvrer pour que la réussite soit présente à tous les niveaux.

Bravo à toute l'équipe de programmation ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles ! Un travail considérable pour une programmation dynamique et actuelle, une communication à la hauteur de l'évènement tout au long de l'année pour que du vendredi au samedi soir nous assistions à deux magnifiques soirées.

Merci aux associations présentes qui ont toutes œuvré pour cette belle réussite et pour une soirée gourmande ; quel choix, un vrai régal !



Forum des associations

Le forum des associations s'est déroulé le 8 septembre à l'Espace Maurice Plaisantin et a connu, comme toujours, une belle fréquentation.

Ce rassemblement incontournable des acteurs associatifs locaux a permis aux familles d'aller à la rencontre des bénévoles qui font vivre nos dynamiques associations.

La diversité d'opportunités offertes, qu'elles soient sportives ou culturelles, est plus qu'importante. Merci à tous les acteurs : présidentes, présidents et bénévoles, grâce à vous nous disposons d'une commune animée où il fait bon vivre.

Le public a encore une fois répondu présent.

La municipalité est fière de participer et de soutenir cet événement musical qui démontre toute la vitalité de la commune et le rayonnement de notre village.



VIVA SAÔNE

Venez découvrir VIVA Saône, le nouvel agenda culturel du Val de Saône !

vivasaone.fr/le-reseau-viva-saone/



La nuit est belle

En 2024, vous avez constaté que nous avons uniquement éteint la commune pour « La nuit est belle ».

Cette année, « la nuit est belle » devrait se tenir en avril et l'ensemble de la commission réfléchit à la mise en place d'événements sur des thèmes en relation avec « les nuisances de la pollution lumineuse ».

Un petit rappel :

Entre 1992 et 2010, l'éclairage public a augmenté de 90 % dans le monde !

Son augmentation a entraîné une intensification de la pollution lumineuse sur la majeure partie de notre planète. La conséquence ? Cette pollution a fait

disparaître la possibilité de voir le ciel étoilé dans toutes les zones urbaines. Seules quelques étoiles les plus brillantes sont aujourd'hui encore visibles dans le ciel nocturne des grandes villes, faisant oublier aux Hommes l'existence de ces astres et la conscience de notre place dans l'univers.

Pourquoi éteindre l'éclairage public ?

La pollution du ciel nocturne a des répercussions négatives dans de nombreux domaines. Les raisons d'éteindre l'éclairage public sont donc multiples :

- **Pour économiser l'énergie :**

la pollution lumineuse correspond à un gaspillage d'énergie, impossible à maintenir dans le contexte actuel

de changement climatique. Elle signifie aussi un gaspillage d'argent puisqu'une large part de la lumière n'est pas utilisée pour éclairer le sol mais se dirige vers le ciel.

- **Pour (re)voir les étoiles :**

la pollution lumineuse est devenue tellement envahissante qu'elle empêche désormais pour une large majorité des humains de voir le ciel et d'observer les étoiles.

- **Pour protéger la biodiversité :**

la disparition de la « vraie » nuit, sans lumière parasite, perturbe gravement la faune nocturne et la flore.

- **Pour préserver la santé humaine :**

elle a des impacts négatifs sur notre sommeil car trop de lumière la nuit affecte la sécrétion de la mélatonine.

Festival Saône en Scène

Le festival Saône en Scène est un événement artistique intercommunal, incontournable et central sur le territoire du Val de Saône. Retrouvez toutes les informations sur le festival via le lien

www.saoneenscenes.fr

Le dimanche 3 novembre salle Yvonne Chemarin, nous avons eu le plaisir de recevoir dans le cadre du festival la pièce « La Douceur ».

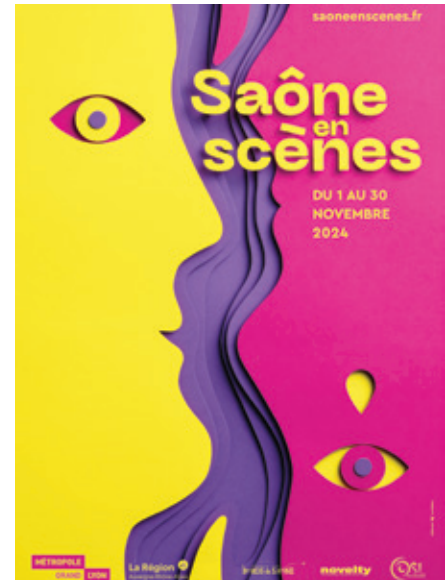
Dans un orphelinat, une petite fille se choisit un prénom, Désirée, histoire d'avoir, pour une fois, son mot à

dire. Elle déplie son épopée d'enfant entourée d'un univers de papier. Elle a du mordant, de la gouaille et une formidable envie de partager ses souvenirs. Elle livre avec pertinence et malice ce qu'elle écrit dans ses cahiers de brouillon : des poèmes et chaque moment de sa vie, sans rien occulter de la dureté de son quotidien. Avec Babette et Lilou, ses seules amies, Désirée résiste, s'endurcit jusqu'au jour où elle rencontre La douceur. Il est bien question d'espoir et de résilience, et comme dans un conte la fin sera heureuse.

Texte et jeu : Sabine Messina

Mise en Scène : Patricia Thevenet

Création musicale : Claudine



Cérémonie du 11 novembre

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre présidée par André Lorchel et Pascal David s'est déroulée avec la présence de madame la députée Blandine Brocard, des enfants des écoles et du Conseil Municipal d'Enfants. Une participation toujours agréable et ô combien importante pour notre commune et pour maintenir le souvenir auprès des plus jeunes.

Chaque année, je souhaite remercier l'harmonie et les Sapeurs-Pompiers pour leur présence à cet événement.

Par la loi du 28 février 2012, le 11 novembre est le jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de la commémoration de la victoire et de la paix. Il rend hommage à l'ensemble de ceux qui sont « morts pour la France », civils ou militaires, dans des conflits anciens ou en opérations extérieures récentes.

En 2025 resserrons les liens de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. La devise de la République est, en ces temps troublés, parfois malmenée. Ne nous enfermons pas dans nos préjugés, mais ouvrons-nous à l'échange et au dialogue.

Je vous rappelle que l'ensemble des membres de la commission sont disponibles et à votre écoute. Nous restons à vos côtés.

Les membres de la commission. Pascal David, Hervé Rippe, Monique Aubert, Patrick Audemard, Anne-Marie Geist, Raymond Lopez, Jacques Mongoin, Nicolas Jalenques, Odile Mirquet-David, Christian Sollier.



Médiathèque ESQALE



Votre médiathèque : un lieu d'échanges et de découvertes !

Venez profiter tout au long de l'année de notre espace culturel. Même sans être inscrit, vous pouvez assister à toutes les animations proposées : ateliers, spectacles, concerts, histoires... Découvrir une exposition, profiter de l'espace pour travailler, naviguer sur internet, lire, feuilleter un magazine, vous reposer, rêver ou profiter du jardin !

Nous vous proposons des collections diverses pour la jeunesse, les ados et les adultes. Notre fond est complété par de nouvelles acquisitions auprès des librairies voisines et enrichi par le prêt des collections de la Bibliothèque Municipale de Lyon. Cette dernière vous offre un large accès aux ressources numériques (cinéma, formation, presse...).

Au programme, la médiathèque vous a offert des rendez-vous réguliers mensuels : « Les P'tites Oreilles », « Tricot-Thé-Crochet » ou « Crochet Grenadine » pendant les vacances pour les jeunes ados.

Plusieurs événements sont venus compléter la programmation : « les nuits de la lecture » en partenariat avec la Grange à Sons ; Marine Berlusconi et son accordéon ont apprivoisé les émotions des petits et des grands ; Cathy Truffier à bord de sa Caravane Bien Lunée a fait voyager les petits et tout-petits pendant un spectacle de marionnettes ; braderie de livres ; exposition des peintures réalisées par le groupe adulte de la section MJC sur le thème des poules et en soutien à Octobre Rose ; participation à la semaine bleue ; un atelier de Kirie avec Maud Chapis pour ados-adultes ; un atelier de Kapla avec Kapla Lyon pour tout public.

Nous avons participé à la troisième édition du « Prix Lire pour Agir – Le prix du livre de la transition écologique » : prix à l'initiative de la maison de l'environnement et auquel s'associent certaines bibliothèques de la Métropole de Lyon. En lien avec cet événement, un troc de plantes a eu lieu en mai et un atelier ludique a été organisé par l'association Arthropologia. Petits et grands se sont initiés à des actions concrètes pour favoriser les insectes pollinisateurs.

Pendant le festival Amply qui s'est déroulé du 6 septembre au 26 octobre, nous avons poussé les étagères et accueilli le groupe lyonnais « Ablabôye ». Une belle découverte !

Dans le cadre de « partir en livres » et pour une culture accessible à tous, des animations « hors les murs » se sont déroulées en juillet au pied de la résidence Plein Soleil, aux portes de la Chapelle et des écoles.

La Kamicyclette a sillonné la commune !

• Accueils :

Tout au long de l'année scolaire, l'école élémentaire, l'école maternelle, la halte-garderie et le Relais Petite Enfance bénéficient d'un accueil régulier soit dans nos murs soit dans leurs structures avec lectures à thème, raconte-tapis et prêts de documents.

• Horaires d'ouverture :

Mardi 15h-18h
Mercredi 9h30-12h / 13h-18h
Vendredi 9h30-12h / 14h-18h
Samedi 9h30-12h

• Esqale au port :

Service de réservation et de retrait de documents, consultez notre catalogue en ligne. Vous pouvez effectuer vos réservations en vous connectant à votre compte emprunteur, par mail ou directement par téléphone.

Toute l'actualité de la médiathèque sur :

[f esqalemediatheque](#)

Médiathèque

8 chemin de Saint-Laurent

06 07 79 02 68

mediatheque@quincieux.fr

<https://bibliotheque.quincieux.fr>

Agenda

• Samedi 8 février :

Twing raid 2025 à la Médiathèque



Exposition de peinture

Fin 2024, nous avons eu le plaisir de découvrir une exposition de peinture du peintre Alain Bouquand « Picrate » en mairie et à la médiathèque Esqale. Merci à Patrick Audemard, conseiller municipal pour cette initiative. Vous connaissez un artiste ou êtes vous-même un artiste, faites découvrir votre travail à l'ensemble des habitants en prenant contact avec nous.





Michèle MUREAU 4^{ème} Adjointe

Déléguée au patrimoine bâti, aux équipements sportifs et de loisirs et au cimetière communal



Inauguration de la chapelle

Le samedi 15 juin nous avons inauguré la Chapelle Saint Jean-Baptiste après plusieurs mois de rénovation.

Au fil des décennies le temps avait inlassablement fragilisé la structure de l'édifice et dénaturé ses peintures. Les travaux menés dans les années 1980 n'avaient pu suffire à redonner à la chapelle son faste d'antan, rendant nécessaire une nouvelle rénovation en profondeur avec pour objectif, outre le renforcement de l'armature, une restauration des peintures et des décors afin de leur redonner leur aspect originel. De par sa nature et son objet, toute la rénovation a été régie par un cadre réglementaire précis et la commune s'est entourée de professionnels légitimes et qualifiés pour mener de tels travaux. Suite à cette rénovation, la chapelle Saint Jean-Baptiste est désormais fin prête pour accueillir, de nouveau, cérémonies et événements en son sein.

Inauguration de la chapelle



La cérémonie d'inauguration s'est réalisée devant des quincerots venus en nombre pour admirer leur chapelle qui dispose d'une place centrale au sein de la commune et du hameau de La Chapelle. Emile Charrier, Bernard Fontanel et Joël Boucher, anciens maires de la commune nous ont fait l'honneur de leur présence et ont été invités à couper le ruban aux côtés de Pascal David, notre maire. Nous tenons par ailleurs à remercier les artisans ayant participé aux travaux, les financeurs qui ont accompagné ce projet et les élus qui ont également répondu présent.

Monsieur le maire a pu, à la suite de son discours, donner la parole à Claude Sordet (délégué départemental de la Fondation du Patrimoine), Laurent Bansac (architecte ayant supervisé les travaux), Anne-Marie Geist (présidente de l'association les « Amis du patrimoine ») et Violaine Châtre-Belle (céramiste dont vous pouvez observer les vases posés sur l'autel au sein de l'édifice). La cérémonie s'est par la suite poursuivie au « Verger de Nadine » pour un verre de l'amitié offert par la municipalité.

TCL ligne 96

Après de nombreux échanges menés, nous avons obtenu le rétablissement du renfort scolaire de la ligne 96 pour une entrée des élèves à 9h au collège Jean Renoir.

Le départ se fait, depuis le 16 septembre, à 8h06 sur le parking du boudrome.

Nous vous assurons de notre investissement le plus sincère afin de faire valoir, auprès du SYTRAL, l'intérêt des élèves quincerots.

Travaux réalisés sur les bâtiments communaux

- **Rénovation énergétique de l'Espace Maurice Plaisantin :** chaufferie, portes métalliques ainsi que les menuiseries extérieures de la salle François Allemand. Les travaux sur la toiture sont à venir.
- **Agence Postale Communale :** travaux d'électricité, installation de mobilier.

- **Ancien restaurant scolaire :** désamiantage effectué et réalisation d'études pour des travaux en 2025.
- **Salle Georges Parent :** contre-expertise menée suite au dégât des eaux et travaux proposés pour 2025.
- **Résidence La Tonnelle :** réfection d'un appartement au sein de la résidence.



Cyrille FIARD 5^{ème} Adjoint

Délégué à la proximité, à l'environnement
et à l'agriculture



Les arbres

Les haies, parfois différentes par leurs formes, leurs dimensions ou encore leurs fonctions, ont toutes un point commun : elles sont faites de buissons, d'arbustes et d'arbres. Plus une haie présente du volume, plus elle est « stable », résistante et protège ainsi mieux des éléments extérieurs : vent, pluie, sécheresse, froid, chaleur... Des espèces de plantes sauvages et locales, naturellement présentes dans les environs, sont bien plus adaptées et donc favorables aux animaux sauvages que des plantes cultivées, horticoles ou exotiques.

Chaque étage de végétation est important car il abrite des plantes et animaux différents dont les rôles sont complémentaires.

La municipalité poursuit une véritable politique d'implantation et d'entretien des haies sur le territoire de la commune. L'objectif prôné par cette politique active est double : poursuivre l'embellissement de la commune à travers son patrimoine naturel et favoriser le développement de la biodiversité.

La Métropole assure le financement des projets d'implantation, tandis que la commune assure les chantiers en collaboration avec les associations.

Pour préserver les haies sur notre territoire, nous nous engageons à :

- respecter les dates d'élagage du 15 mars au 15 août pour favoriser la nidification,
- utiliser des outils plus adaptés aux tailles comme le lamier,
- échanger avec nos agriculteurs sur ces bonnes pratiques. Les agriculteurs entretiennent à leurs frais la plupart de celles-ci.



Les zones de refuge

La municipalité veille à préserver le mieux possible les zones de refuge qui sont essentielles pour la protection de la biodiversité.

Ces zones sont de différents types, on aura ainsi :

- les **bandes enherbées** qui sont utilisées pour réduire le transfert des polluants (engrais ou produits phytosanitaires) vers les cours d'eau mais aussi pour favoriser la diversité de la faune en formant des corridors écologiques autour du parcellaire cultivé ;
- les **jachères fleuries ou grainières** comme réservoirs de graines, pollen et nectar ;
- les **haies arbustives** composées de végétaux ligneux variés sont considérées comme une zone de réservoir d'auxiliaires permettant d'augmenter la diversité des arthropodes prédateurs. Ce type d'aménagement est depuis quelques années d'usage courant en arboriculture fruitière ;

- les **bandes boisées ou bosquets**, comme les haies arbustives, permettent d'augmenter la richesse faunistique.

Nous avons la chance de bénéficier de plusieurs zones recensées sur notre territoire : zone APRR, Île Beyne, bosquets le long des voiries.

Ces zones font l'objet de conventions avec les différents acteurs pour respecter les bonnes pratiques :

- nettoyage régulier des encombrants,
- mise en place de barrières pour éviter les dépôts sauvages ou pour tranquilliser les animaux,
- fauches tardives pour favoriser la flore et la faune de notre territoire,
- dialogue avec les agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et autres associations pour faire respecter ces bonnes pratiques,
- implantations de couverts dans les terres agricoles une fois les récoltes principales ramassées pour nourrir et protéger les espèces durant la période hivernale.

Collecte des déchets alimentaires

La gestion des déchets alimentaires s'inscrit dans un contexte bien particulier et répond à plusieurs enjeux :

- Proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers ;
- Valoriser les déchets ménagers de 60 % d'ici 2030 ;
- Réduire de 25 % la production de ces déchets sur la même période.

Afin de faire face à ces enjeux, plusieurs dispositifs sont mis en place sur notre commune :

- **Compostage individuel** pour l'habitat pavillonnaire : 305 composteurs ont été distribués par la Métropole depuis le début de ce mandat.

<https://demarches.toodego.com/gestion-des-dechets/demanderla-distribution-d-un-composteurindividuel/>



- **Compostage partagé** au pied d'immeubles ainsi que dans les établissements communaux (restaurant scolaire).

- Et bientôt sur notre commune **le composteur grutable pour les logements collectifs n'ayant pas de jardin privatif**. Ils seront au nombre de trois et desserviront 1 000 habitants. Ces sites seront aménagés sur l'espace public et accessibles en libre-service. Ce projet est en cours de réalisation en collaboration avec les services de la Métropole de Lyon qui prendra en charge l'accompagnement du projet ainsi que la formation aux bonnes pratiques à destination des habitants. Ainsi, des bio-seaux de collecte seront proposés aux usagers par les ambassadeurs de la Métropole afin de faciliter la mise en place de ce service et le rendre accessible.

Vous pouvez effectuer une demande afin de bénéficier d'un composteur individuel ou collectif sur la plateforme Toodego.com



BORNE À COMPOST

Déchets alimentaires

- Marc de café et thé
- Préparations de repas et restes
- Aliments périmés sans emballage

Sacs plastiques même compostables

On y gagne

Le compost naturel obtenu permet d'enrichir les sols.

MÉTROPOLE GRAND LYON

#objectifZeroDéchet

Le Grand Lyon vous offre un composteur!





Marion TESCHE 6^{ème} Adjointe

Déléguée à l'éducation, aux affaires scolaires
et au Conseil Municipal d'Enfants



Bachelière 2024

Nous félicitons à nouveau Ambre Schmitt pour son succès au baccalauréat 2024. Elle a obtenu son bac STMG, section européenne avec la mention Très Bien.

Nous avons récompensé son travail avec un bon d'achat de 75 euros à valoir dans une enseigne de biens culturels.

Cette brillante et dynamique jeune femme est entrée à l'IAE (Lyon3) en septembre.

Ambre Schmitt



Lâchez vos écrans !

Une campagne de sensibilisation auprès des adultes, initiée par les élus du CME.

En 2024, les élus du CME ont souhaité travailler sur l'usage des écrans par les adultes autour d'eux. Avec l'aide d'Amaury Vialle, collaborateur de cabinet en charge de la communication à la commune, ils ont élaboré différentes affiches pour encourager les adultes

à laisser de côté leurs écrans afin de donner davantage d'attention aux enfants. Les affiches ont été diffusées dans les commerces de la commune, les écoles et la crèche. Les jeunes élus ont pu parler de leur démarche lors du café des élus de Noël.



Ecole maternelle Marie-José Bajard

2024, année olympique

Nous avons fêté et débuté l'année 2024, année olympique, par une grande matinée sportive organisée à l'occasion de la quinzaine de la maternelle.

Les élèves de toute l'école ont participé à des parcours sportifs adaptés à leur jeune âge et en lien avec les activités athlétiques comme courir, sauter, lancer.

Les parents d'élèves ont été très investis dans cette démarche puisqu'ils étaient une vingtaine à nous aider à encadrer ces ateliers. Nous les remercions beaucoup pour leur participation.

Sciences et jardinage

Dans le cadre de l'axe annuel de notre projet d'école, nous avons travaillé tout au long de l'année sur la démarche scientifique en maternelle.

Les élèves ont réalisé différentes expérimentations sur les différents états de l'eau, les aimants, la germination des graines, la croissance des plantes ou nommer les différents matériaux. Tous les élèves se sont également rendus à Ebullisciences-Vaux-en-Velin au mois de mars, afin de vivre les sciences sous forme de jeux et d'expériences sur l'équilibre, l'optique ou l'air.



Les élèves ont également observé les différentes étapes de la vie animale avec l'élevage d'escargots, l'installation d'une couveuse à l'école ou le passage de la chenille au papillon. Une sortie à la ferme des Bambins de Saint-Georges-de-Reneins a été organisée afin de compléter ce travail.

Les élèves ont pu découvrir, nourrir et caresser les animaux. Ils ont également participé à un atelier sur la fabrication du beurre.

La chorale de l'école

Accompagnés par René Suarez, intervenant en musique, différentes rencontres musicales ont eu lieu entre l'école maternelle et l'école élémentaire à l'occasion du concert de Noël ou du Carnaval de l'école.

La chorale de l'école maternelle a été présentée aux familles lors du carnaval et de la fête de l'école. Nous remercions la municipalité pour le financement de l'intervention de René Suarez.



Projet éducation à l'écologie et au développement durable et labellisation.

Depuis cinq ans, l'école est engagée dans un projet d'éducation à l'écologie et au développement durable, également un des axes de notre projet d'école.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été organisées : le projet jardinage et les ateliers d'observation de la nature liés aux sciences, la participation aux défis « ma petite planète » menés en lien avec les familles sur les économies d'énergie, des actions sur le tri des déchets, la participation au marché de Noël avec des matériaux de récupération.

L'école a atteint le niveau 2 de labellisation en 2020 renouvelée au niveau 2 « approfondissement confirmé » pour les cinq prochaines années.

2024/2025 : une année littéraire et artistique

Lors de cette année scolaire, nous aborderons différents contes de la littérature de jeunesse à travers le personnage du loup. Ecouter des contes permet à l'enfant d'améliorer son niveau de langage, de compréhension et de se créer des images mentales.

Les enfants seront engagés dans un travail d'écriture avec les enseignants de chaque classe, ayant pour finalité la création d'un livre illustré. Concernant le travail d'illustration, nous serons accompagnés une matinée par classe par une illustratrice, Valentine Front.

Ce travail sur le rapport texte/image permettra également aux élèves de réaliser une fresque dans le hall de l'école à partir de leur imaginaire et de leur production artistique collective. Les travaux des élèves et le livre seront présentés à l'ensemble des familles, lors d'une exposition qui aura lieu le vendredi 20 juin.

Nous remercions le Sou des écoles et la municipalité qui nous aident à financer tous nos projets pédagogiques en complément de la coopérative scolaire.

Agenda

- **Mardi 15 avril, le matin** : fête du printemps, carnaval.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

Les inscriptions à l'école auront lieu du **mardi 15 janvier jusqu'au vendredi 28 mars 2025** pour les élèves nés en 2022 et les nouveaux arrivants nés en 2021 et en 2020.

Merci de prendre rendez-vous par mail avec la directrice de l'école avant ces dates : ce.06922641@ac-lyon.fr (L en minuscules)

en transmettant au préalable par mail en pièce jointe :

- Un justificatif de domicile.
- La fiche acte de naissance du livret de famille.
- Les pages vaccination du carnet de santé.

Nous souhaitons à tous les quincerois, petits et grands, une belle et heureuse année 2025.

Pour l'équipe pédagogique, la directrice, Chrystèle Heyraud.

Ecole élémentaire Marius Gros



Retour sur l'année 2024 à l'école

L'année scolaire 2024 a débuté sous les meilleurs auspices à l'école élémentaire. Les élèves ont eu la chance de vivre une rentrée en musique, offerte par les professeurs de l'école de musique et les élèves de la classe orchestre. Cette ambiance chaleureuse et festive a permis à chacun de retrouver le chemin de l'école avec enthousiasme et énergie.

Des projets éducatifs riches et variés.

Tout au long de l'année, les élèves ont participé à de nombreux projets pédagogiques, favorisant à la fois l'apprentissage et la vie en collectivité.

- **Classe transplantée pour les CE2 :** une aventure collective dans le Vercors. Du 3 au 5 avril, les élèves de CE2 ont vécu une expérience unique lors d'une classe transplantée dans le massif du Vercors. Durant ces trois jours, ils ont appris les principes de l'air et de la pression en fabriquant des fusées à partir de bouteilles d'eau, avec un concours de lancer en prime. Ils se sont également initiés aux principes de l'eau et de sa force en fabriquant des moulins à eau qu'ils ont installés et mis en mouvement dans la rivière. Cette aventure a aussi été l'occasion pour eux de découvrir les essences d'arbres et l'environnement montagnard lors d'une balade en forêt et de participer à un jeu d'orientation dans le parc. Au-delà des apprentissages scientifiques et environnementaux, ces trois jours ont permis aux élèves de vivre ensemble en collectivité, développant ainsi des compétences telles que le respect, l'entraide et la coopération.



- **Stage de voile** pour les CM2 et semaine musicale des CE1. Les élèves de CM2 ont eu la chance de s'initier à la voile lors d'un stage au Yacht Club de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, où ils ont appris les bases de la navigation et se sont rapidement aventurés sur la Saône. La session de cette année 2024-2025 a eu lieu dès le mois de septembre. Du côté des CE1, une semaine musicale a été organisée, avec la réalisation d'un conte mis en voix devant les autres élèves, accompagnés par René Suarez, intervenant musical dans nos écoles. Cette semaine s'est conclue par des échanges chantés avec les élèves de maternelle, notamment lors du carnaval, en présence des nounous et des parents.

- **Un grand spectacle musical** et des projets autour de la différence et du dépassement de soi. Le 4 mai, un grand spectacle musical a été organisé en partenariat avec l'école de musique. Ce conte, rédigé par René Suarez, a été joué par une conteuse professionnelle et chanté par les élèves de l'école, accompagnés des musiciens de l'école de musique. Le thème central du spectacle, autour de la différence, du sport et du dépassement de soi, en lien avec les Jeux Olympiques de 2024, a été un véritable succès. Nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur engagement et leur enthousiasme.



Des activités pour tous : natation, commémorations et sorties pédagogiques

Les élèves de CP ont participé à des séances de natation pour s'initier à la nage et prendre de l'aisance dans l'eau.

Les élèves volontaires ont pris part aux commémorations nationales du 11 novembre et du 8 mai, en chantant lors de ces événements solennels.

Les sorties pédagogiques de fin d'année ont également été nombreuses et enrichissantes. Les élèves de CP, ainsi que certaines classes de CM1-CM2, se sont rendus au Parc des Oiseaux, tandis que les CM2 ont bénéficié d'une initiation aux gestes qui sauvent grâce à des parents pompiers volontaires. Ils ont aussi obtenu leur « Permis Internet » grâce à l'intervention de la gendarmerie de Neuville sur Saône. Les élèves de CE1 ont assisté à la projection du film « Ernest et Célestine » au cinéma, et les CM2 ont découvert le Théâtre National Populaire (TNP), tandis qu'une classe de CM1 a exploré le Street Art dans le Vieux Lyon.

Des événements collectifs et solidaires

Toujours dans un esprit collectif et rassembleur, toute l'école a participé au traditionnel Marché de Noël ainsi qu'au Festival du Livre accueilli à l'école. Les élèves ont également pris part au Cross Solidaire, dont les dons de 2024 ont été versés à l'association « Les P'tits Doudous de l'IP », qui accompagne les enfants lors de leurs opérations. Cette belle initiative se renouvellera au printemps prochain. Enfin, le 14 décembre dernier, les élèves ont brillé sur scène lors du spectacle « Back to Motown », un retour vibrant sur les années 70, en collaboration avec l'école de musique.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette année : les professeurs, les intervenants extérieurs, les parents et bien sûr, nos élèves, qui ont fait preuve d'une belle énergie et d'un engagement sans faille. Ensemble, nous poursuivons sur cette belle lancée en 2024-2025 !

Les nouveaux élus CME

Le 6 octobre, 4 nouveaux élèves de CE2 ont été élus au Conseil Municipal d'Enfants. Félicitations à Alice Bachelet, Hugo Nicolas, Kaihan Tabesh et Noah Meilhac qui entament un mandat de 3 ans. Un grand merci à Mme Villalta, directrice de l'école élémentaire ainsi qu'à Mesdames Baudon, Gutman, Vialet et Wiederkehr, enseignantes de CE2 pour leur implication dans l'organisation et la tenue de ce scrutin. Le CME s'est réuni pour la première fois le mercredi 11 octobre. Ils ont présenté leurs projets et fait connaissance avec les autres élus.



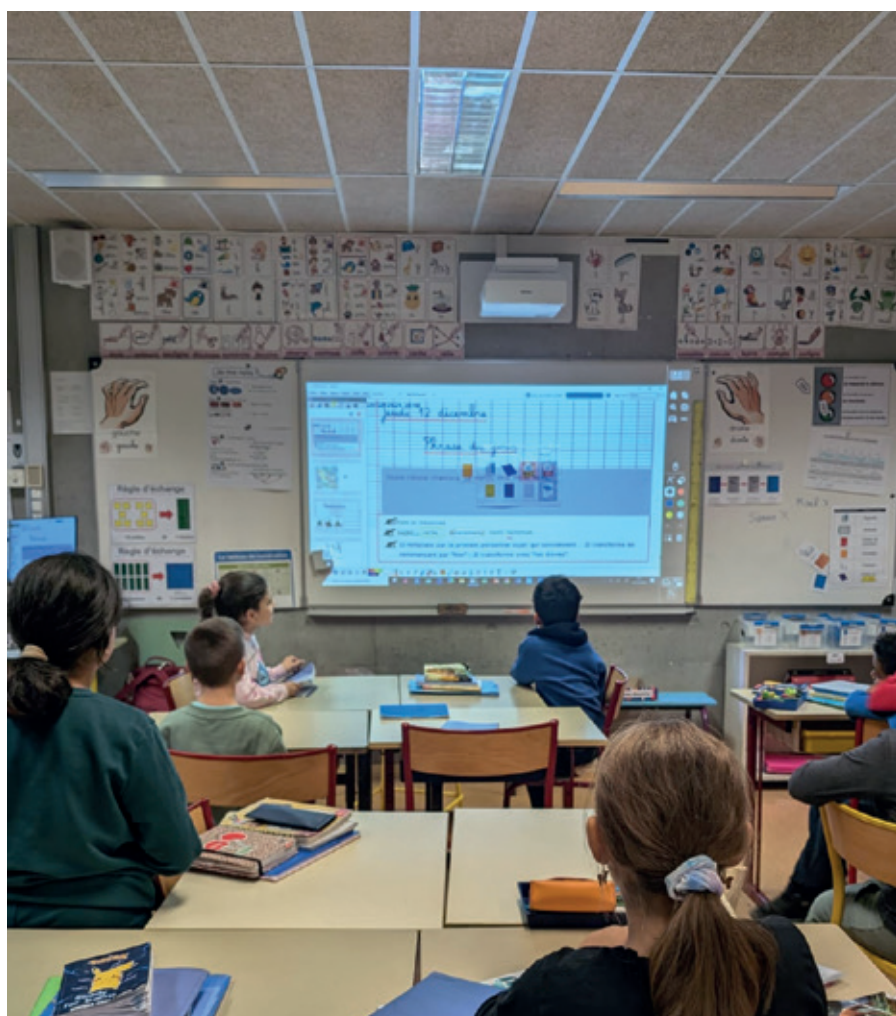
Nos jeunes élus se sont retrouvés le 6 novembre pour préparer la cérémonie du 11 novembre puis le mercredi 4 décembre pour préparer et distribuer les colis de Noël aux aînés de notre commune.



Les nouveaux élus CME



Préparation des colis



Nous investissons dans nos écoles

Nous renouvelons progressivement les Tableaux Numériques Interactifs (TNI) qui équipent les salles de classe de l'école élémentaire. En 2023-2024, cinq TNI ont été changés. Les conditions de travail des enseignants et des élèves se sont améliorées avec une qualité de projection supérieure.

La municipalité a contribué au financement des classes vertes organisées à l'école élémentaire à hauteur de 3 000 euros.

Cette subvention, associée à la participation des familles, à l'aide du Sou des écoles et à la COOP de l'école a permis aux CE2 de partir 3 jours dans le Vercors et aux CM2 de participer à un stage de voile de 2 jours à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.



Véronique PINCEEL
Conseillère municipale
 Déléguée au développement numérique
 de la communication



Agence Postale Communale

La municipalité a souhaité maintenir un service postal au sein de la commune afin que les habitants n'aient pas à se déplacer vers un bureau de poste plus éloigné.

L'Agence Postale Communale (APC) est ouverte depuis le 1^{er} octobre au sein de la mairie avec les mêmes horaires d'ouverture que les services administratifs.

Heure limite de dépôt : 12 heures

L'Agence Postale Communale est avant tout un service municipal de proximité qui a pour objectif d'informer et d'orienter les usagers.

Récapitulatif des services que vous pouvez retrouver au sein de l'agence :

Les services postaux :

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis) ;
- Vente de carnets de timbres-poste à usage courant (« Marianne » ou fantaisie autocollants, produits saisonniers tels que les timbres de Noël) ;
- Vente d'enveloppes et de prêts à poster (à l'unité jusqu'à 100 g, suivies ou non) ;
- Emballages colissimo (1kg, 3 kg, 5 kg)
- Chronopost France (enveloppes et pochettes 1kg et 2kg) ;
- Dépôts d'objets et de lettres recommandés affranchis ou pré affranchis hors Chronopost et valeur déclarée ;
- Dépôt de procuration courrier ;
- Contrat de réexpédition de courrier ;

Les services financiers :

(uniquement pour les clients de la Banque Postale) :

- Retrait d'espèces sur compte courant, post épargne et livret d'épargne pour un montant de 500 € par période de 7 jours glissants ;
- Versement d'espèces sur compte courant, post épargne et livret ;
- Virement de compte courant à compte épargne et de compte épargne à compte courant ;
- Dépôt de chèques.

Informations supplémentaires pour faciliter les paiements :

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque et par carte bancaire.

L'agence postale est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer des espèces si vous êtes munis d'une carte de crédit de la Banque Postale.

Pensez à vous munir de votre chéquier et d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces et d'une pièce d'identité pour retraits d'objets.

Plainte en ligne

Depuis 2012, une personne victime d'atteinte aux biens pouvait effectuer une déclaration en ligne, la « Pré-plainte en ligne ».

Depuis octobre 2024, la « Pré-plainte en ligne » devient « Plainte en ligne ».

Ce qui change avec la « Plainte en ligne » : dans la grande majorité des cas, la démarche peut être effectuée sans se déplacer en commissariat ou en gendarmerie.

Pour déposer plainte en ligne, il suffit de suivre les quatre étapes suivantes :

- Se rendre sur le site ou l'application ;
 - S'identifier de préférence via France Connect ;
 - Remplir le formulaire ;
 - Valider sa déclaration.
- Vous pouvez déposer plainte à distance, si vous ne connaissez pas l'auteur de l'infraction, à la suite :
- d'un vol (téléphone portable, carte bleue, etc.) ;
 - d'un cambriolage ;
 - de la dégradation d'un bien (rayure de voiture, graffitis, etc.) ;
 - d'une escroquerie (hors Internet).

Bon à savoir :

En fonction des éléments déclarés, il est possible que la victime soit contactée par un policier ou un gendarme afin de venir compléter sa déclaration au commissariat ou à la gendarmerie.



Nos supports de communication

Site internet

Nous vous invitons à parcourir le site internet de la commune accessible à l'adresse

www.quincieux.fr

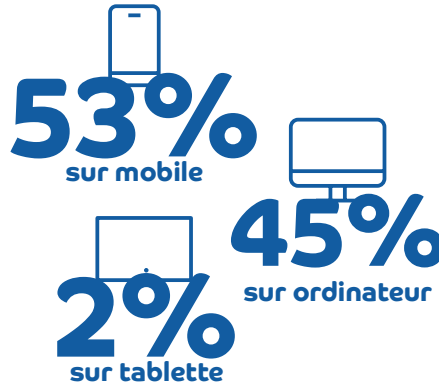
Vous y retrouverez :

- Les différentes actualités et événements sur le territoire de la commune ;
- Un onglet contact afin d'exposer vos demandes ;
- Des onglets thématiques afin de vous renseigner sur vos démarches ainsi que sur les différents services municipaux ;

2500

utilisateurs actifs consultent notre site chaque mois

- La possibilité de faire une demande en ligne de réservation de salle communale ;
- Les onglets que vous avez plébiscités cette année : Périscolaire / Agenda / Fête des conscrits ;
- Les supports sur lesquels vous nous suivez :



Page Facebook « Mairie de Quincieux »

Afin de recevoir les actualités communales, n'hésitez pas à « liker » et suivre notre page !



Panneau Pocket

Téléchargez l'application Panneau Pocket afin d'être notifié instantanément de nos diverses manifestations ainsi que de l'actualité de la commune. Vous êtes en moyenne 700 à consulter chacune de nos publications



Interview Anne Marie Brandon

|| Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? ||

Je m'appelle Anne-Marie Brandon, j'ai 42 ans et je suis agent administratif pour l'accueil de la mairie et conseillère pour l'agence postale. J'occupe ces fonctions depuis le 1^{er} juillet pour l'accueil de la mairie et depuis le 1^{er} octobre pour l'agence postale.

|| Quel est votre parcours ? ||

J'ai travaillé dans différents domaines allant de coiffeuse, employée de vie scolaire, vendeuse en boulangerie, employée en crèche ainsi qu'au CROUS... J'ai ensuite voulu opérer une reconversion professionnelle, j'ai alors eu l'opportunité d'effectuer des stages dans les différents services de la mairie. C'est à la suite de ces stages que l'on m'a proposé le poste que j'occupe actuellement.

|| Quelles sont vos missions à la mairie ? ||

Je suis en charge de l'accueil physique et téléphonique des administrés afin de répondre à leurs demandes et le cas échéant les transmettre aux différents services. J'effectue également les recensements militaires, les reconnaissances anticipées de naissance et réceptionne pour traitement les différents courriers qui nous sont adressés.

Pour l'agence postale, j'enregistre les colis et les courriers. Je vends les timbres et les cartes SIM et assure les retraits et dépôts d'argent.

|| Qu'est-ce qui vous a attiré dans ces missions ? ||

Ce qui m'intéressait dans cette prise de poste était de pouvoir apporter une aide, à mon échelle, aux personnes afin de répondre à leurs sollicitations.

|| Quel est votre regard sur la commune ? ||

Il s'agit d'une commune calme où il fait bon vivre, travailler et dans laquelle je suis heureuse d'évoluer.



Germain LYONNET
Conseiller municipal
 Délégué aux déplacements,
 à la voirie et à la sécurité



Rappel sur la zone de rencontre au centre village

Une zone de rencontre est une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules est réduite à 20 km/h.



Travaux réalisés en 2024

- Mars : Chemin de Jérusalem (enduit de chaussée)
- Juin : Route de Chasselay (réfection accotement)
- Juillet : chemin de la Halte (aménagement des trottoirs pour accès PMR et traçage d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée), Route Départementale 51 (réfection ponctuelle de l'enrobé)



Déploiement du télérelevé pour l'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'eau potable est gérée et distribuée dans notre commune par Eau Publique du Grand Lyon, le service d'eau potable métropolitain. Auparavant, elle était assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA).

Quels changements ?

- Vous bénéficierez de la mise en place **des compteurs d'eau connectés** qui présentent de nombreux avantages :
 - un suivi quotidien de vos consommations d'eau,
 - une facturation ajustée à vos consommations réelles,
 - les alertes fuite en cas d'anomalie de consommation sur votre compteur...

- Les tarifs d'eau du service métropolitain étaient déjà appliqués dans notre commune : désormais, **vous recevrez votre facture directement de la part d'Eau Publique du Grand Lyon** et **bénéficierez de la nouvelle tarification solidaire et environnementale**

- Vous bénéficiez de tous services d'Eau Publique du Grand Lyon :

- un **centre de relation usagers joignable 24h/24 en cas d'urgence**
- l'intervention des techniciens du Grand Lyon à domicile et **la prise de rendez-vous dans un créneau horaire d'une heure**
- **des points d'accueil** : au sein de l'agence Part-Dieu et via des permanences en mairie
- le suivi de votre abonnement sur **l'agence en ligne** :

www.eaudugrandlyon.com

À noter que le déploiement des modules de télérelevé sur les compteurs du SIEVA et le changement des compteurs non appareillables devraient être réalisés en même temps que la relève de février 2025 afin de causer le moins de désagréments possible aux abonnés.

Pour un meilleur suivi de votre consommation, pensez à télécharger l'application « Eau du Grand Lyon » avec la possibilité de créer des alertes journalières de dépassement de seuil.

eau PUBLIQUE
 DUGRANDLYON

LE TÉLÉRELEVÉ DES COMPTEURS
 Guide pratique

MÉTROPOLE GRAND LYON
eaudugrandlyon.com



Police Municipale
06 85 52 27 09
Police municipale de Quincieux



Ma vie dans la commune

Les réglementations ne sont pas si compliquées...

De jour comme de nuit

Que je sois majeur ou mineur

Riverain ou non

En lotissement public ou privé

JE RESPECTE



Les nuisances sonores

Je dois respecter le voisinage et les personnes qui fréquentent les lieux. L'Arrêté préfectoral n° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit dispose que les travaux de jardinage ou de bricolage, sources de nuisances sonores, peuvent-être réalisés :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- Le samedi de 09h à 12h et de 15h à 19h,
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Les nuisances sonores par des comportements anormaux. Pas de bruit **dérangeant, répétitif, intensif** et durable dans le temps (musique trop forte, cris, aboiements intempestifs de chiens...).

L'entretien des végétaux

Mon terrain (bâti ou non), doit être entretenu s'il se trouve à proximité d'habitations et de la voie publique. Les haies ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur.

Les arbres ne doivent pas dépasser 2 mètres s'ils sont plantés à moins de 2 mètres de la limite de propriété. Les végétaux ne doivent pas dépasser sur la propriété voisine ou sur le domaine public.

L'élagage doit être effectué afin que les branches ne viennent pas toucher les câbles.



Les feux de déchets

Ces derniers sont interdits en et hors agglomération en tout temps. Les déchetteries intercommunales sont ouvertes et une benne à déchets verts est à votre disposition le samedi à Quincieux ou à Lissieu au printemps et à l'automne.



Le stationnement

Je ne me gare pas sur le trottoir, je respecte les emplacements réservés (aux personnes handicapées, aux convoyeurs de fonds...), je respecte tout simplement le Code de la route... Cette année ce sont 12 mises en fourrière qui ont été réalisées sur la commune dont 6 véhicules enlevés pour stationnement irrégulier sur l'emplacement du marché.

Numéro de rappel des services d'urgence

Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le 0 800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours.

Ce nouveau numéro s'inscrit dans un cadre technique et juridique renforcé visant à garantir la transparence des communications et à protéger les informations confidentielles.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (17, 18, 112 ou 197), des informations essentielles, comme votre numéro de téléphone, peuvent vous

être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Cependant, jusqu'à récemment, ces centres d'appels d'urgence utilisaient des numéros spécifiques, tels que le « +33 112 », lors des rappels afin de ne pas divulguer le numéro direct des installations techniques. Depuis le 1^{er} octobre 2024, en raison d'une évolution juridique, l'utilisation de ces numéros non réglementaires est devenue impossible. Désormais, tous les rappels des centres d'appels d'urgence se feront via un numéro unique 0 800 112 112, gratuit et accessible en métropole et en outre-mer.



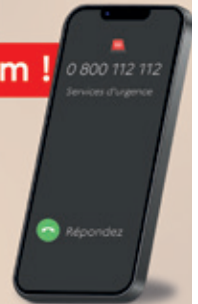
Les services d'urgence vous rappellent désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !



Pensez à enregistrer dès maintenant ce numéro dans vos contacts



Valeurs et objectifs du Lionisme : La générosité est ce qui définit les Lions

Devenir un Lion, c'est vivre d'une autre façon le don de soi.



Lions Club
Neuille Val de Saône



- S'INTÉRESSER activement au bien-être civique, culturel et moral de la communauté.
- ENCOURAGER les personnes animées de l'esprit de service à servir la communauté, sans récompense financière.

Les actions prioritaires du Lions Club de Neuille - Val de Saône

La vue : collecte de lunettes pour les pays défavorisés

Financement de cannes électroniques pour aveugles

Les Restos du Cœur : collectes de produits alimentaires pour bébés

Handidays : en collaboration avec le Club de Villefranche sur Saône, deux journées d'activités adaptées aux personnes en situation de handicap. Une occasion unique pour le public de découvrir et vivre autrement la différence.

Venir en aide en urgence : Catastrophe à Valence en Espagne (Novembre 2024) : don de 5000 € au profit des sinistrés



Infos communales



Fermetures administratives de la Mairie et de l'Agence Postale 2025 :

Voici les dates de fermeture durant l'année 2025 :

- Vendredi 2 et samedi 3 mai ;
- Vendredi 30 et samedi 31 mai ;
- Les samedis et les après-midis du samedi 12 juillet au samedi 16 août inclus ;
- Vendredi 26 et samedi 27 décembre ;
- Vendredi 2 et samedi 3 janvier 2026 ;

Déneigement 2025

Rappel : il appartient aux particuliers de déneiger devant leur propriété.

La commune a priorisé le déneigement de la façon suivante :

1. Accès à la Zone Industrielle route du Fouilloux (VC 80) et la voie communale n°402.
2. Accès à l'école élémentaire et à l'école maternelle, parking sur l'aire de jeux.
3. Centre du village, voiries et trottoirs, accès à la halte SNCF, à la maison médicale, à la pharmacie, accès aux bâtiments publics, au centre de secours, au parking de l'église.
4. Voirie extérieure, passages à niveau, accès montant au pont SNCF.
5. Hameaux selon les circonstances.

Rappel des heures de jardinage et bricolage

Jours ouvrables :

8h30 - 12h, 14h30 - 19h30

Samedi : **9h - 12h, 15h - 19h**

Dimanche et jours fériés : **10h - 12h**

Collecte des déchets verts de proximité

La collecte des déchets verts de printemps se fera les samedis : 22 mars, 5 avril, 19 avril, 3 mai, 17 mai et 31 mai de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Une benne sera installée sur le parking, face au boulodrome, pour recueillir tous les déchets végétaux (tonte pelouse, taille de haie, branchages, feuilles mortes).

Les autres samedis vous avez accès à la benne installée au centre technique de la commune de Lissieu, 7 route de Limonest.

Location de salles

La location des salles est réservée aux associations et aux habitants de la commune dans le cadre d'une manifestation familiale. Lors de l'occupation d'une salle, il est rappelé aux personnes de rendre la salle propre (tables nettoyées ainsi que les sols). Des salles sont mises en location : salle Yvonne Chemarin, salle Marcelle Lyonnet. Les tarifs et règlement sont disponibles sur le site internet de la commune.

Recensement

Les enfants nés en 2009 doivent se présenter personnellement dans le mois qui suit leurs 16 ans, munis du livret de famille et de leur carte d'identité. Une attestation leur sera délivrée. Elle leur sera demandée pour passer des examens, code, permis de conduire, ... Le bureau des armées les convoquera pour effectuer la journée d'appel.

Cimetière

L'accès au cimetière se fait aux horaires suivants :

Été : **8h - 19h**

Hiver : **8h30 - 17h**

La sépulture dans le cimetière est réservée aux personnes domiciliées dans la commune, décédées sur la commune, ou non domiciliées dans la commune mais qui ont un droit dans une sépulture familiale. Les concessions ne peuvent pas être retenues à l'avance.

Pour tout renseignement, prendre contact avec la mairie.

Vous pouvez acheter, soit une concession de 2 ou 4 m², soit une case de columbarium, soit une cavurne pour une durée de 15 ou 30 ans.

Durée	Surface	Tarif
Concession classique		
15 ans	2 m ²	100 €
15 ans	4 m ²	250 €
30 ans	2 m ²	200 €
30 ans	4 m ²	500 €

Durée	Tarif
Case de columbarium	
15 ans	450 €
30 ans	900 €
Cavurne	
15 ans	300 €
30 ans	600 €



Renseignements utiles

Les indispensables

• Mairie

30 rue de la République

Tél : **04 78 91 10 11**

Mail mairie : contact@quincieux.fr

Site Internet : www.quincieux.fr

Services administratifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, lundi et vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

Permanence des adjoints :

06 32 90 82 12 pour **urgence seulement en dehors des horaires d'ouverture de la mairie**

• Agence Postale Communale

30 rue de la République

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, lundi et vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

• Médiathèque Esqale

8 Chemin Saint-Laurent

Tél : **06 59 53 59 04**

Mail : bibliotheque@quincieux.fr

Site internet :

<https://bibliotheque.quincieux.fr>

• Urgences

Sapeurs pompiers : **18**

Portable : **12**

S.M.U.R. : **15**

Centre anti-poison : **04 72 11 69 11**

Gendarmerie : **17**

ENEDIS : **09 72 67 50 69**

G.R.D.F : **0 800 473 333**

Enfance

• E.A.J.E Matin Câlin

(Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

24 route de Neuville

Tél : **04 72 26 32 93**

Mail : matincalin@slea.asso.fr

• École élémentaire Marius Gros

7 Rue Antoine-Marius BERERD

Tél. : **04 78 91 10 49**

• École maternelle Marie-José Bajard

24 route de Neuville

Tél : **04 78 91 12 06**

Administration

• Maisons France Services

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales...

À moins de 30 minutes de chez vous, les conseillers France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

- Trévoux - 1 rue de la Gare

- Anse - 1 avenue Général Leclerc

• Service Gestion Comptable de Caluire

Tél : **04 87 65 93 00**

Mail : sgc.caluire@dgfip.finances.gouv.fr

1 rue Claude Baudrand - CS 1330 - 69732 CALUIRE

Accueil :

Avec rendez-vous :

lundi, mardi, jeudi & vendredi de 13h30 à 15h30 - mercredi de 8h45 à 12h.

Sans rendez-vous :

lundi, mardi, jeudi & vendredi de 8h45 à 12h.

• France Travail

Agence Neuville sur Saône

53 avenue Carnot

Neuville Sur Saône

Tél : **3949**

Réception du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Site : www.francetravail.fr

• Mission Locale

Plateau Nord Val-de-Saône

Tél : **04 78 98 20 49**

Mail : mlpnvs.neuville@mlpnvs.org

Site : www.mlpnvs.org

Divers

• Gare S.N.C.F.

Halte de Quincieux

Gare de Saint-Germain-au-Mont-D'Or

Tél : **36 35**

• Paroisse

Messe le 4^{ème} dimanche du mois à 9h

Contacteur le prêtre : **04 78 91 45 79**

<http://www.paroisses-valdesaone.com>

• Correspondants de presse

- Le Progrès

- John Peters : john.peters@gmx.fr

- Raymond Lopez, rubrique sportive : r.lopez1952@yahoo.fr, **06 78 25 22 83**

• Auto hop

Réseau de covoiturage du Val de Saône

Arrêt Quincieux Bottière devant le garage Renault

Services Grand Lyon la Métropole

• Eau

Eau Publique du Grand Lyon depuis le 1^{er} janvier 2025

Centre relation usagers Lyon Part-Dieu
80 rue de Villette - 69003 Lyon

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h à 17h.

Tél : **09 69 39 69 99**

Site : www.eaudugrandlyon.com

• ENEDIS

Tél : **09 726 750 69**

Raccordement :

www.enedis.fr/raccordement

• GRDF

Raccordement et conseils

Tél : **09 69 36 35 34**

• Assainissement

Métropole de Lyon

n° d'urgence **04 78 63 40 40**

• Déchèterie – Donnerie

Site : www.grandlyon.com/decheterie

- Neuville-sur-Saône :

Avenue des Frères Lumière

Tél : **04 72 08 92 75**

- Rillieux-la-Pape :

Route des Fontaines – 69140

Rillieux la pape

Tél : **04 78 97 10 30**

- Champagne au Mont d'Or :

Impasse des Anciennes Vignes

Tél : **04 74 70 01 82**

Donnerie (sauf le dimanche)

Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi :

9h-12h et 14h-17h.

Le samedi : 9h-17h.

Le dimanche : 9h-12h.

Fermeture les jours fériés.

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi :

8h30-12h et 13h30-18h.

Le samedi : 8h30-18h30.

Le dimanche : 9h-12h.

Fermeture les jours fériés.

Alerte info : avant de vous déplacer, consultez la page Je trouve une déchèterie pour vérifier d'éventuels ajustements des horaires des déchèteries.

En effet, pour protéger le personnel et les usagers, la Métropole de Lyon peut être amenée à adapter les horaires d'ouverture de ses déchèteries en cas de problème météo (canicule, neige...).

• **Eclairage public**

En cas de panne, le signaler en mairie ou sur le site internet rubrique « demande d'intervention ».

• **Ordures ménagères**

Ramassage les lundis matin.

• **Collecte sélective**

Ramassage les mercredis matin.

• **Containers verre**

Résidence Plein Soleil, parking de la Bottière, Chamalan, Chemin des Grenettes, Billy, parking Espace Maurice Plaisantin.

• **Maison de la Métropole**

2 avenue Marie-Thérèse Prost
Neuville Sur Saône
Tél : **04 28 67 24 50**
Mail : mdm.neuville@grandlyon.com

• **Réseau TCL**

Ligne 96 : Quincieux / Neuville sur Saône

Services Sociaux

• **Secours populaire**

11 avenue Gambetta Neuville sur Saône
Accueil et dons mercredi et samedi de 9h à 12h
Tél : **04 72 08 98 27**
Mail : secours.populaire.neuville@orange.fr

• **Les restos du cœur du Rhône**

Centre d'activités de Neuville-Sur-Saône
11 avenue Gambetta
Tél : **04 72 08 95 87**
Mail : ad69.neuville@restosducoeur.org
Site : <https://ad69.restosducoeur.org>

• **Assistante sociale régime agricole**

En cas d'urgence
Tél : **04 78 92 63** (27 ou 58)
Laisser vos coordonnées.

• **CPAM**

Tél : **0 820 904 115**
Correspondance et remboursements
CPAM Lyon
69907 Lyon cedex 20

• **MSA**

(sécurité sociale agricole)

Les délégués de la MSA Ain-Rhône
Des élus de proximité qui relaient, agissent, représentent...

Nous sommes des agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs, actifs ou retraités, qui formons un réseau de 295 hommes et femmes de terrain, bénévoles, répartis sur tout le territoire de l'Ain et du Rhône. Élus en 2020 par les adhérents de la MSA nous exerçons notre mandat jusqu'en 2025.

Des délégués à votre écoute et proches de chez vous :

- Jean-Michel Guillaume

Tél : **06 19 17 31 86**

- Nadine Jacquet

Tél : **06 17 14 00 28**

Mail : nadinejacquet69@gmail.com

• **ADMR**

Aide aux personnes âgées / Aide aux familles

Maison des Associations

Chemin Saint Laurent

Tél : **04 72 26 32 43**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

En dehors de ces horaires, astreinte téléphonique au N° d'urgence **06 78 95 32 92**

• **Assistant(e)s maternel(le)s**

Liste disponible en Mairie et sur le site internet www.quincieux.fr/viequotidienne/assistants-maternels.

**Services médicaux
Square du Centre**

• **Pharmacie**

Florence Journé

Tél : **04 78 91 14 16**

Pharmacie ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h30

Les tours de garde sont régulièrement affichés à l'officine.

• **Dentiste**

Marie-Caroline RABOLT

Tél : **04 78 91 15 60**

• **Masseurs - Kinésithérapeutes**

Rosa Monteiro

Tél : **04 78 91 17 92**

Soins au cabinet et à domicile sur rendez-vous

• **Ostéopathe**

Clément Odin

Tél : **04 78 72 98 97**

Sur rendez-vous

Pour vos rendez-vous, pensez à l'application Doctolib

Medical, Paramedical

• **Cabinet d'infirmiers**

SCM Les Abeilles

Tél : **04 37 26 90 84**

38 rue de la République

• **Sophrologue**

Rose-Florence Kappes

Tél : **07 68 48 55 39**

38 rue de la République

• **Médecins**

- Docteur Benoit Masson

Tél : **04 78 91 17 57**

24 route de Chasselay

Consultations sur rendez-vous, absent le jeudi après-midi

- Docteur Isabelle Minana

Tél : **04 78 91 13 90**

24 route de Chasselay

Consultations sur rendez-vous, absente les mardi, mercredi, jeudi après-midi

• **Podologue, pédicure**

Caroline Desplanche

Tél : **04 78 69 00 85**

Résidence Le Petit Pré

13 route de Chasselay bâtiment A

• **Naturopathe – Réflexologue**

Sandrine Westrelin

Tél : **06 88 48 66 14**

Mail : sandrinewestrelin.naturo@gmail.com

14 rue des grandes Terres



SIGNALER UN PROBLÈME SUR L'ESPACE PUBLIC

Conseil municipal



Séance du 4 juin 2024

Prise de participation dans la SPL Mélac :

La Métropole de Lyon, souhaitant mettre en place un outil d'ingénierie territoriale susceptible d'appuyer la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissement en matière d'aménagement et de construction d'équipements publics et également d'aider les communes à réaliser leurs projets municipaux, a constitué en mars 2023, avec la ville de Lyon et la ville de Villeurbanne, une Société Publique Locale (SPL), dénommée « Métropole

de Lyon Aménagement Construction » (MÉLAC).

La SPL MÉLAC a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations de construction, d'amélioration du bâti, de rénovation (y compris rénovation thermique), de gestion temporaire ou transitoire, de réhabilitation, de restructuration, de réalisation d'ensembles immobiliers et d'espaces publics.

Les actionnaires fondateurs ont convenu, dès la constitution de la société (c'est-à-dire dans ses statuts),

d'un dispositif spécifique pour l'entrée au capital de la SPL des communes du territoire métropolitain qui en feraient la demande.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité a approuvé la participation de la commune au capital de la SPL MÉLAC à la hauteur de 1000 € (une action) et a désigné Pascal David, maire, en tant que délégué permanent pour représenter la commune de Quincieux, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée Générale de la SPL MÉLAC.

Modification des tarifs des services Enfance Jeunesse :

Ces nouveaux tarifs, s'expliquent par les différentes hausses de coût et par

des repas fabriqués sur place ayant un coût plus élevé. En dépit de ces augmentations Quincieux demeure une des communes appliquant les tarifs les moins élevés.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a adopté la grille tarifaire suivante pour la rentrée scolaire 2024-2025 :

Tarif Temps méridien									
Quotient Familial	<500 €	501 à 750 €	751 à 1 000 €	1 001 à 1 250 €	1 251 à 1 500 €	1 501 à 1 750 €	1 751 à 2 000 €	2 001 à 2 250 €	2 251 à +
Repas	0,80 €	1,00 €	4,29 €	4,59 €	4,59 €	4,69 €	4,80 €	4,90 €	4,90 €
Forfait animation temps méridien	1,00 €	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,40 €	2,60 €
Tarif PAI (Parents fournissant le repas)	2,00 €								

Remise de loyer à la société VERCHERAT SARL :

Les vitrages du local loué à la société VERCHERAT SARL présentent des fissures rendant nécessaire leur remplacement pour des raisons de

sécurité. Compte-tenu de la perte de recettes pour la société VERCHERAT SARL engendrée par les travaux de remplacement des vitrages, la Commune concéderait en contrepartie une gratuité de loyer d'un mois à la SARL Vercherat, d'un montant de 3 477,89 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité accorde cette remise de loyer à la SARL Vercherat.

Autorisation de programme et crédit de paiement :

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles

d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Voici ci-dessous le détail de ces 5 opérations et le montant total de l'AP :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité a autorisé l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement tel qu'indiquée dans le tableau ci-dessus, pour la période 2024 à 2026.

AP (en €)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
Projet Flandres	500 000	1 400 000	600 000	2 500 000
Rénovation énergétique espace multisport Maurice Plaisantin	671 000	-	-	671 000
Réhabilitation ancien restaurant scolaire et restructuration d'une partie de l'école maternelle	964 000	-	-	964 000
Rénovation énergétique Mairie	68 000	-	-	68 000
Réhabilitation de la Cure	810 000	-	-	810 000
TOTAL	3 013 000	1 400 000	600 000	5 013 000

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Cette prime vise à amortir le choc de l'inflation et à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics. Cette prime, soumise à condition d'ancienneté et de revenus varie entre 300 € et 800 € selon les catégories de bénéficiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité a validé le versement de ladite prime aux agents concernés.

Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité au service Enfance et Jeunesse :

- 1 emploi de coordinatrice à l'école maternelle à temps complet, courant du 26/08/2024 au 07/07/2025 inclus
- 8 emplois d'agents chargés de l'animation sur les temps périscolaire & méridien, à temps complet, pour la période du 26/08/2024 au 07/07/2025 inclus

- 1 emploi d'agent chargé de l'animation sur les temps périscolaire & méridien et de l'entretien des bâtiments communaux, à temps complet, pour la période du 26/08/2024 au 25/07/2025 inclus

- 1 emploi d'agent chargé de l'animation sur les temps périscolaire & méridien et de l'entretien des bâtiments communaux, à temps complet, pour la période du 26/08/2024 au 1/08/2025 inclus

- 2 emplois d'agents polyvalents au restaurant scolaire, à temps complet, pour la période du 26/08/2024 au 08/07/2025 inclus

- 1 emploi d'agent chargé des activités sportives à l'école élémentaire, à temps complet, pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025 inclus

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a adopté la proposition de création des emplois non permanents dans les conditions exposées ci-dessus.

Création d'emplois non permanents au service technique pour besoins saisonniers :

En raison des tâches à effectuer au service technique, il a été proposé la création de 2 emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 1^{er} juillet au 30 août 2024. Ces agents assureront les fonctions d'agent technique polyvalent.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a décidé du recrutement de deux agents sur emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions exposées ci-dessus.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles :

Subvention d'un montant de 130 € pour la kermesse du Sou des Ecoles. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a accordé ladite subvention.

Séance du 10 septembre 2024

Convention avec la Métropole de Lyon relative à la police spéciale de la publicité en matière d'enseignes :

Le Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole de Lyon est devenu exécutoire le 3 juillet 2023, se substituant ainsi aux dispositions du Règlement national de publicité applicables sur le territoire communal.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la loi « Climat et Résilience » organise le transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité en matière d'enseigne au Président de la Métropole, et sur le territoire de la Métropole de Lyon. Celui-ci fait l'objet d'un fonctionnement partagé : la commune propose les décisions en matière d'enseignes à la Métropole et les décisions sont signées par le président de la Métropole.

Ainsi, la présente convention proposée à la signature a pour objet d'organiser les relations entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a approuvé les termes de la convention.

Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré :

À compter de la rentrée 2024-2025, l'embauche d'une AESH sur le temps de méridien revient à l'Etat et non plus aux communes suite à la publication de la loi du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de la pause méridienne, prenant effet à cette rentrée scolaire. Le service Enfance Jeunesse va accueillir trois enfants en situation de handicap sur le temps méridien.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a approuvé les termes de la convention.

Convention de groupement de commandes relative aux services d'assurance entre la commune et le CCAS de Quincieux :

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention à intervenir entre la commune et le CCAS de Quincieux créant et organisant un groupement de commandes dans les conditions visées aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique. Ce groupement de commandes est constitué en vue de la passation des marchés d'assurance correspondant aux besoins communs aux deux entités.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes avec le CCAS.

Acquisition de la parcelle cadastrée n° AD 131 située 9 Route de Chasselay :

L'acquisition de la parcelle cadastrée AD 131 située 9, route de Chasselay entre dans la stratégie foncière que la commune poursuit aux côtés de la Métropole pour mener à bien le projet de requalification du centre-bourg à horizon 2030. Cette emprise, d'une superficie de 872 mètres carrés sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de 128 mètres carrés, un garage et une piscine, a été identifiée dans le plan d'ensemble de l'opération menée conjointement avec la Métropole comme emplacement réservé à l'édification d'une résidence seniors. Suite à négociation avec le vendeur, la commune s'est entendue sur une acquisition au prix de 465 000 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve l'acquisition de ladite parcelle.

Vente aux enchères de matériels réformés et de biens mobiliers – recours à une plateforme internet :

La commune qui n'a plus l'usage des matériels et mobiliers de l'ancien restaurant scolaire, ainsi que des matériels et biens de l'ancien restaurant l'Evidence, souhaite les mettre en vente par voie de courtage d'enchères. Il convient donc délibérer sur le principe de la vente aux enchères de ces biens appartenant au domaine mobilier privé de la commune, leur aliénation pouvant excéder 4.600 euros.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne la liste des biens figurant dans la liste jointe à la délibération.

Création d'un emploi permanent au service Enfance Jeunesse « coordination des temps périscolaires » à l'école maternelle :

Il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} octobre 2024 un emploi permanent de coordinateur au service enfance jeunesse (école maternelle) à temps non complet.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité autorise la création de cet emploi permanent à temps non complet.

Mise en place de tarifs pour la vente de livres de la médiathèque :

De manière à permettre de désherber le fonds de la médiathèque ESQALE tout en valorisation des biens du domaine privé communal désherbés, il est nécessaire de prévoir des tarifs modiques pour la vente de livres à destination de particuliers. Ainsi, il est proposé de fixer des tarifs entre 1 et 5 euros, selon les ouvrages.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité fixe les tarifs de vente de livres désherbés de la médiathèque ESQALE entre 1 et 5 euros, selon les ouvrages.

Dénomination et numérotation des voies :

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune, la loi dite « 3DS » a imposé que toutes les voies existant sur leur territoire, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, fassent l'objet d'une dénomination et d'une numérotation.

Après avis favorable de la commission urbanisme, sont proposées les nouvelles dénominations de voies suivantes :

- Rue des Grandes terres,
- Allée lotissement la Bottière
- Allée de la Petite Charrière

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité valide les numérotations et les noms attribués aux voies communales et privées ci-dessus.

Subventions exceptionnelles :

Deux subventions exceptionnelles sont proposées :

- Association les Amis du Patrimoine
400 €
- OCCE classe transplantée
1 500 €

Le conseil municipal après avoir délibéré avec 22 voix et une abstention a accordé les subventions proposées.

Séance du 15 octobre 2024

Décision Modificative du Budget Primitif :

La Décision Modificative permet d'opérer des ajustements de crédits.

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité approuve la décision modificative du budget primitif de l'exercice 2024 telle que présentée.

Adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires et gestion administrative des dossiers de sinistres par le CDG69 :

L'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Quincieux des charges financières, par nature imprévisibles. Afin de se prémunir contre ces risques, la commune de Quincieux a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance. Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (Cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon. Les conditions proposées à la commune de Quincieux à l'issue de cette consultation sont satisfaisantes.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve les taux de prestations négociés et adhère au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Modification du bail de la résidence autonomie la Tonnelle :

Le bail de location pour cette résidence a été modifié le 28 janvier 2020 (il ne l'avait pas été depuis le 14 avril 1994). Il demande toutefois à être complété concernant la présence d'animaux domestiques dans les appartements, au vu des dernières déconvenues rencontrées par un locataire parti sans son animal. Il est proposé à l'assemblée d'ajouter au bail le paragraphe suivant : « règles relatives aux animaux de compagnie ».

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité valide la modification de ce bail.

Convention d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile TOWEO :

À la suite de la présentation des termes de la convention, le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité les termes de cette dernière.

Demandes de financement d'acquisition de logements et accord de principe de la garantie des emprunts :

La société Alliade Habitat a présenté deux demandes de financement, concernant respectivement, l'opération d'acquisition en VEFA de 22 logements et l'opération d'acquisition de 8 logements, pour lesquelles elle sollicite d'obtenir un financement d'un montant de 35 € par m² de surface utile, soit un total de 43 186 € pour la première opération et 15 176 € pour la seconde, ainsi que des demandes consistant à recueillir l'accord de principe à garantir les emprunts liés à ces opérations d'acquisition en VEFA.

Il s'agit d'opérations conventionnées avec la Métropole au titre de la Convention Cadre Métropolitaine de Lyon, pour lesquelles la garantie d'emprunt de la collectivité peut être accordée à hauteur de 15 %. Les emprunts à garantir sont d'un montant respectif de 1 359 246 € pour l'opération d'acquisition en VEFA auprès du promoteur Promogim et de 3 486 821 € pour l'opération d'acquisition en VEFA auprès du promoteur Primaloge.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité n'approuve pas les demandes de financement d'acquisition de logement de la société Alliade Habitat mais donne son accord de principe à garantir les emprunts liés à ces acquisitions de logements.

Attribution du marché de travaux de rénovation énergétique de l'Espace multisport Maurice Plaisantin :

Une consultation passée en procédure adaptée ouverte a été organisée pour l'attribution du marché de travaux de rénovation énergétique de l'Espace

multisport Maurice Plaisantin, du 29 mars au 25 avril 2024. A l'issue de ce délai, douze offres d'entreprises ont été réceptionnées. Après analyse des candidatures et des offres par la maîtrise d'œuvre, la SCP Christophe Coudeyre, celle-ci en propose l'attribution comme suit :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité attribue les lots du marché de travaux aux entreprises, tel que présenté.

Lots	Désignation	Entreprise	Montant H.T.
1	Charpente bois – Couverture bac acier – Zinguerie	BOURDON Frères 81 chemin Mayer 01380 SAINT-CYR-SUR-MENHON	307 240 €
2	Menuiseries extérieures aluminium	SAM – SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS 34 rue Mâcon Chaintre 71000 MACON	39 007 €
3	Réfection chaufferie	DARMET ET CIE 1 Impasse du Baco 69800 SAINT-PRIEST	194 478 €
4	Maçonnerie	RHONE ALPES EXTERIEUR 84 rue de l'artisanat 01090 GUEREINS	9 696 €
Total H.T.			550 421 €

Subvention exceptionnelle pour l'agenda culturel intercommunal Viva Saône :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a attribué une subvention de 200 € pour l'agenda culturel intercommunal Viva Saône à la commune de Neuville-Sur-Saône qui porte le projet.

Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre de la convention unique :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, bénéficie des missions de la convention unique proposées par le CDG69 et approuve les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

Convention avec le CDG69 pour l'assistance à l'évaluation des risques professionnels et à leur intégration dans le document unique :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, bénéficie des missions de la convention proposée par le CDG69 conformément au projet de convention. Il autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention.

QUINCIEUX avec nous c'est C.L.A.I.R.E.S

Le groupe minoritaire du Conseil Municipal dispose de cette tribune pour exprimer ses positions. Le contenu et la rédaction relèvent donc de sa responsabilité.

Par ces quelques lignes nous vous disons Merci : Merci pour votre soutien, Merci aux 877 Quincerotes et Quincerots qui suivent notre page Facebook et l'association 100% Quincieux.

Lors de la commission précédent le vote de la hausse du taux de la taxe foncière, notre groupe composé de L. ALVARO, C. BERERD, F. CHAMPAVIER et N. JALENQUES avait clairement exprimé son refus. Au final, par le jeu des augmentations des taxes métropolitaines liées à la hausse du taux

communal et des changements des bases d'impositions, les quincerots ont pu constater une hausse moyenne de 14%.

Depuis le début du mandat, nous ne cessons de dénoncer la gestion chaotique de la majorité :

- La hausse du taux d'imposition nous a été présenté comme permettant de « finir le mandat » ... Vision d'avenir à 2 ans ? Politique du « après nous le déluge »?
- Lors du conseil d'octobre, concernant la décision modificative du budget de 123 000€ liée notamment aux coûts du centre de loisir, lorsque notre groupe demande des explications, on nous répond qu'en 2023 ce service était proposé depuis juin 2023 et que pour 2024 c'est pour l'année entière. Nous insistons et demandons ce qui avait été budgété : 50000€ alors que la dépense à compter de juin pour

l'année 2023 était de 71000€. Il semble que la règle de 3 leur soit inconnue.

- Ou celui de septembre, ou nous avons fait remarquer notre étonnement que M. Le Maire puisse attribuer seul les marchés des travaux de l'EMP pour un montant total de 550 000€, on nous répond c'est légal... Puis en octobre, surprise, cette même décision est mise au vote du Conseil !

Concernant les modifications de circulation à Varennes et Veissieux, nous avons demandé que la sécurité de la traversée de Varennes soit renforcée en cas de retour en arrière. Mais avec 5000 véhicules jour, cette solution ne saurait être pérenne et nous demandons que la Métropole valide la réalisation du rond-point de Veissieux.

Pour terminer, nous vous souhaitons une bonne année 2025.

Du lundi 6 janvier au samedi 18 janvier 2025 inclus.

Je recycle mon sapin pour qu'il soit composté!



**PAS DE SAPIN
EN PLASTIQUE OU
DE SAPIN NATUREL
FLOQUÉ**



**PAS DE SAC
EN PLASTIQUE
(SAUF SAC À SAPIN
COMPOSTABLE)**



**PAS DE
DÉCORATION**



**PAS DE POT
EN PLASTIQUE
OU EN TERRE**

Et si je fabriquais
moi-même mon sapin ?
Quelques idées pour
l'année prochaine



#objectifZéroDéchet

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com/sapins

Cette offre de service complémentaire aux déchèteries permet la valorisation des sapins collectés dans l'un des deux centres de compostage de l'agglomération ainsi que la lutte contre les dépôts sauvages sur le domaine public (surcoût évité pour la collectivité).

285 
tonnes de sapins collectés
en 2024

Etat civil 2024

Naissances

• Janvier

- 04 - Lapraye Lena
06 - Larbi Emma
23 - Deffo Fotieu Johann

• Février

- 02 - Mebarki Lina

• Mars

- 03 - Mourgues Côme
07 - Boudoukha Esmée
13 - Courroye Elise
14 - Pretet Alysso

• Avril

- 20 - Matera Vaeena
30 - Frocione Bui-Van Mattia

• Mai

- 04 - Bulinge Venturelli Giulia
05 - Khouani Canque Eden
21 - Monteil Louis

• Juin

- 19 - Nguyen Kiranh
28 - Bermudez Simon

• Juillet

- 01 - Valaude Aaron
01 - Valaude Joshua
23 - De Sousa Liam
23 - Keller Olivia

• Août

- 01 - Conversy Enora
13 - Tracol Langevin Aloïs
20 - Girard Maya
27 - Juglair Fuentes Enzo
27 - Juglair Fuentes Tiago
27 - Pellissier Chometton Lenny

• Septembre

- 04 - Geirotto Semanas Alba
07 - Ciceron Shayna

• Octobre

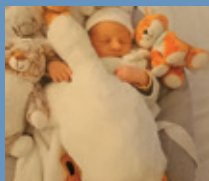
- 07 - Cortier Collonges Sacha
08 - Fruitier Gil Lou
16 - Morio Maël

• Novembre

- 03 - Charon Maé
04 - L'her Ulysse
07 - Mongenot Jeanne
11 - Bourcier Arès
14 - Poisson Gomez Iris
26 - Zahra Yacine
30 - Alice Gonthier Horzinski



Bulinge Venturelli Giulia



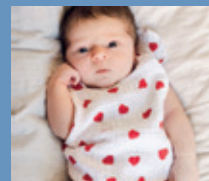
Mourgues Côme



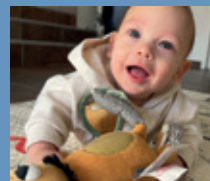
Fuentes Enzo & Tiago



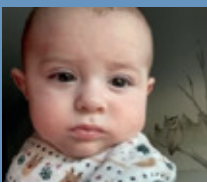
Monteil Louis



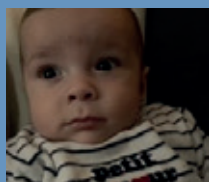
Conversy Enora



Frocione Bui-Van Mattia



Valaude Aaron



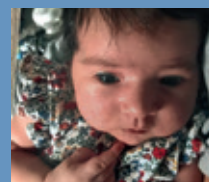
Valaude Joshua



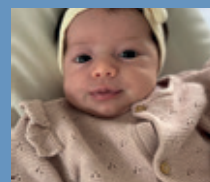
Fruitier Gil Lou



De Sousa Liam



Girard Maya



Mongenot Jeanne

Mariages

• Avril

- 13 - Mavoungou Mackaya Dieu-Donné et Deray Delphine

• Mai

- 18 - Dumont Alan et Merlin Dorothée

• Juillet

- 19 - Holley Vincent et Lacroix Alicia

• Août

- 31 - Hadon Alexandre et Andre Céline

• Septembre

- 14 - Gaulier Marc et Decoux Chantal

• Octobre

- 05 - Bonazzi Keziah et Bouricand Léa
26 - Vincent Arthur et Paniagua-Lalive Virginie

• Octobre (suite)

- 26 - Zeghdalou Rayan-Nabil et Rachidpour Sonia

• Décembre

- 14 - Claperon Yanis et Champavier Maurine
31 - David Mirguet Alexandre et Cormorèche Marie-Gersande

Décès

• Janvier

- 03 - Moncel Nathalie née Pelletier
17 - Milanetto Colette née Julliard
25 - Pelletier Josette née Guillet

• Février

- 05 - Comte Yvonne née Larochette
08 - Cartillier Michel

• Avril

- 02 - Sparhubert Daniel
20 - Quintilla Lopez René

• Mai

- 17 - Malgras Bernard
29 - Brailly Roseline née Constant

• Septembre

- 09 - Aucourt Guy
16 - Simon Alain

• Octobre

- 04 - Toso Maryse née Bouillon
08 - Dierickx Denis

• Novembre

- 07 - Lyonnet Perrine née Rizzi
09 - Toso Michel
20 - Moiroux Pierre
30 - Georges Rygat

• Décembre

- 05 - Alain Joly

Médecins de garde du secteur 133

CHAZAY D'AZERGUES, CIVRIEUX D'AZERGUES, DOMMARTIN, LISSIEU, LOZANNE, LUCENAY, MORANCE, ALIX, CHARNAY, ST JEAN DES VIGNES, MARCILLY D'AZERGUES, LES CHERES, CHASSELAY, QUINCIEUX

JANVIER	05	Dr de Valence
	12	Dr Guillot
	19	Dr Bosveil
	26	Dr Masson Michel
FÉVRIER	02	Dr Pregniard
	09	Dr Salmon
	16	Dr Guitton
MARS	02	Dr Debeir
	09	Dr Durand
	16	Dr Cazenave Dury
	23	Dr Masson Michel
	30	Dr Masson Benoit
AVRIL	06	Dr Maucourant
	13	Dr Pommet
	20	Dr Barrois
	27	Dr Vantilcke

MAI	01 ^{er}	Dr Durand
	04	Dr Frange
	08	Dr Pregniard
	11	Dr Noreskal
	18	Dr Guillot
	25	Dr Yahia
	29	Dr Bertrand
JUIN	01 ^{er}	Dr Debeir
	08	Dr Frange
	09	Dr Pommet
	15	Dr Cazenave Dury
	22	Dr Masson Benoit
JUILLET	06	Dr Guitton
	13	Dr Poirson
	14	Dr Poirson
	20	Dr Bosveil
	27	Dr Bertrand

AOÛT	03	Dr Frange
	10	Dr Yahia
	15	Dr Durand
	17	Dr Masson Benoit
	24	Dr Pregniard
SEPTEMBRE	31	Dr Poirson
	07	Dr Noreskal
	14	Dr Debeir
	21	Dr Salmon
OCTOBRE	28	Dr Pommet
	05	Dr Masson Michel
	12	Dr de Valence
	29	Dr Berthouin
	26	Dr Noreskal
NOVEMBRE	01 ^{er}	Dr Berthouin
	02	Dr Berthouin
	09	Dr Salmon
	11	Dr De Valence
	16	Dr Vantilcke
	23	Dr Guitton
	30	Dr Cazenave Dury

• Chazay

- Dr Thomas Berthouin
Tél : **04.78.43.07.84**
- Dr Caroline Debeir
Tél : **04.78.43.60.03**
- Dr Camille Durand
Tél : **04.78.43.05.11**
- Dr Marie Guitton
Tél : **04.78.43.02.76**
- Dr Michel Masson
Tél : **04.78.43.67.85**
- Dr Geoffrey Pommet
Tél : **04.28.87.03.67**

• Chasselay

- Dr Edith Bosveil
Tél : **04.28.29.42.07**
- Dr Lauriane Cazenave Dury
Tél : **04.28.29.42.07**
- Dr Laure De Valence
Tél : **04.28.29.42.07**
- Dr Hélène Vantilcke
Tél : **04.28.29.42.07**

• Dommartin

- Dr Marjolaine Salmon
Tél : **04.87.24.05.08**
- Dr Cédric Guillot
Tél : **04.87.78.38.95**
- Dr Maëva Maucourant
Tél : **04.74.01.88.29**
- Dr Yannick Noreskal
Tél : **09.82.28.52.19**

• Les Chères

- Dr Marie-Lou Poirson
Tél : **04.78.25.90.60**
- Dr Adra Yahia
Tél : **04.78.25.90.60**

• Lucenay

- Dr Hadrien Frange
Tél : **04.74.66.83.06**

• Morancé

- Dr Guillaume Barrois
Tél : **04.78.20.83.39**
- Dr Laura Bertrand
Tél : **04.78.20.83.39**
- Dr Eva Pregniard
Tél : **04.78.20.83.39**

• Quincieux

- Dr Benoit Masson
Tél : **04.78.91.17.57**